



Analyse territoriale vallée urbaine Nord-Isère réflexion sur le devenir de l'agriculture dans la vallée urbaine



NOVEMBRE 2011

SOMMAIRE

page	Chapitre
3	Contexte
4	Note de problématique
5	Méthode
9	Etape 1 : esquisse de l'image du territoire de demain
9	Présentation des projets d'urbanisation et infrastructures pris en compte
11	Présentation des périmètres environnementaux pris en compte
12	Etape 2 : Evaluation de l'impact des projets sur l'agriculture
12	Evaluation quantitative
20	Evaluation qualitative formulée à partir des diagnostics de territoires
23	Scénarios pour l'agriculture de demain dans la vallée urbaine en 2020
30	Les questions à se poser
31	Etape 3 : propositions de pistes d'actions pour une agriculture durable dans la vallée urbaine
35	Sigles
35	Remerciements
36	Annexes

Contexte

En complément de l'analyse territoriale de l'Etat dans la vallée urbaine du Nord Isère, la chambre d'agriculture et la Direction Départementale des Territoires de l'Isère ont piloté une réflexion sur le devenir de l'agriculture dans la vallée urbaine. Cette réflexion a associé les services techniques de la Communauté de Communes des Vallons de la Tour, la Communauté d'Agglomération de Porte des Alpes, du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bourbre, du Conseil Général, du SCoT Nord Isère. Elle s'appuie également sur les démarches et projets en cours intéressant l'agriculture.

Note de problématique

Contexte

L'agglomération du Nord Isère est identifiée comme le 3ème pôle de développement de la métropole lyonnaise. Outre le développement urbain et économique, ce secteur fait l'objet d'aménagements ferroviaires et autoroutiers impactant les espaces agricoles, naturels et leurs fonctionnements. La protection de la ressource en eau et des zones humides est, par ailleurs, un enjeu fort sur ce territoire. Elle nécessite une gestion de l'espace adaptée à ces enjeux et respectueuse de la ressource.

Dans ce contexte, et suite à l'analyse territoriale de décembre 2009, l'État propose, à travers une approche globale, de mesurer l'impact du développement du secteur et d'identifier des outils d'aide au maintien d'une activité agricole multifonctionnelle garante d'un territoire attractif.

Dans son courrier du 10 mars 2010, le président de la Chambre d'Agriculture de l'Isère attire l'attention du Préfet sur le manque de vision claire des perspectives de développement du Nord Isère et de la politique de gestion du foncier afférente.

Par ailleurs, le Syndicat mixte du SCoT Nord Isère défend les grands principes suivants pour ce qu'il appelle « le maintien de l'agriculture dynamique et plurielle »:

- reconnaître la place des espaces agricoles dans l'avenir du Nord Isère
- sécuriser le foncier nécessaire au développement des exploitations
- lutter contre la fragmentation pour maintenir des espaces agricoles fonctionnels.

Par ailleurs, plusieurs structures du territoire ont récemment sollicité la Chambre d'agriculture afin qu'elle les aide à analyser la situation de l'agriculture dans leur secteur dans le but :

- d'accompagner ou engager des démarches locales au bénéfice d'un développement harmonieux et durable de l'agriculture de leur territoire,
- ou d'asseoir une politique agricole garante de la pérennité de l'activité agricole.

Ces structures sont la communauté de communes des Vallons de la Tour, la communauté d'agglomération de la Porte de l'Isère, le grand projet Rhône Alpes, et l'EPANI.

La chambre d'agriculture a travaillé avec le SMABBB pour la définition de programmes d'action traitant des pratiques agricoles et des systèmes de culture appropriés aux enjeux de la ressource en eau.

Le contexte sur le Territoire Nord Isère est riche en initiatives et détermine l'ambition de la réflexion présentée dans cette note.

Méthode

La démarche veillera à :

- s'appuyer sur les résultats des études d'impacts agricoles menées et valoriser les initiatives des collectivités du Nord-Isère en matière de projet agricole,
- apporter certains éléments de compréhension aux décideurs locaux en travaillant à une échelle territoriale plus large que les périmètres des collectivités impliquées,
- faire partager aux acteurs locaux, au moins à l'échelle du SCoT, les croisements d'enjeux entre développement du territoire et développement de l'agriculture,
- susciter des questionnements sur la cohérence à avoir au travers des différents outils de développement et documents de cadrage (DTA, SCoT, SAGE, PLH, CDDRA, PSADER, GPRA...).

Organisation pour un travail partagé

1 /Réunion en comité de pilotage

composition :

- M. le président de la CCVT
- M. le président de la CAPI
- M. le président du SMABB
- M. le président du SM SCoT Nord Isère
- M. le président de la chambre d'agriculture de l'Isère
- M. le Sous Préfet de la Tour du Pin
- M. le directeur de la DDT de l'Isère
- associés
- le conseil général de l'Isère
- GPRA

Objectifs :

- partager un diagnostic agricole sur le territoire d'étude,
- valider la note de problématique qui encadre les travaux de la présente démarche,
- échanger sur les travaux ainsi que sur les scénarios proposés,
- prendre pleinement connaissance du projet pour une agriculture actrice du développement local, proposé par l'Etat et la CA.

Dates de réunions :

7 avril, 4 octobre et 6 décembre 2011

2/ Réunion du groupe technique

Composition :

CCVT ; Mme Pellet

CAPI ; M. Laveau

SMABB ; David Cinier

Agence de l'eau ; Mme Nivon

Conseil régional ; Mme. Aprat

Conseil Général ; Mme Bosch

échange avec SM SCoT nord Isère ; Mme Berne

GPRRA ; Mme Roulion Bourcelin

CA ; Mme Marque, M. Goutel

DDT 38 ; Mme Evette, M. Jeanne

Objectifs :

- recenser les projets de développement de territoire à prendre en compte (échéance 2020),
- lister les enjeux environnementaux à prendre en compte et repérer les espaces environnementaux que les partenaires souhaitent préserver,
- recenser les différentes démarches en lien avec le développement de l'agriculture engagées sur le territoire, et voir comment elles s'imbriquent et se complètent,
- co-construire un projet agricole durable pour le territoire.

Date de réunion :

- 26 avril - 16 juin - 12 septembre 2011

Répartition du travail entre l'État et la Chambre d'Agriculture 38

La chambre d'Agriculture répondra prioritairement aux demandes des structures qui la mandatent. La méthode de travail utilisée, dans le cadre de ces études, sera partagée avec l'État afin que les résultats obtenus sur un secteur particulier puissent être étendus à l'ensemble du périmètre de la présente démarche. Les données nécessaires disponibles au sein de l'État et de la Chambre d'Agriculture seront échangées gratuitement.

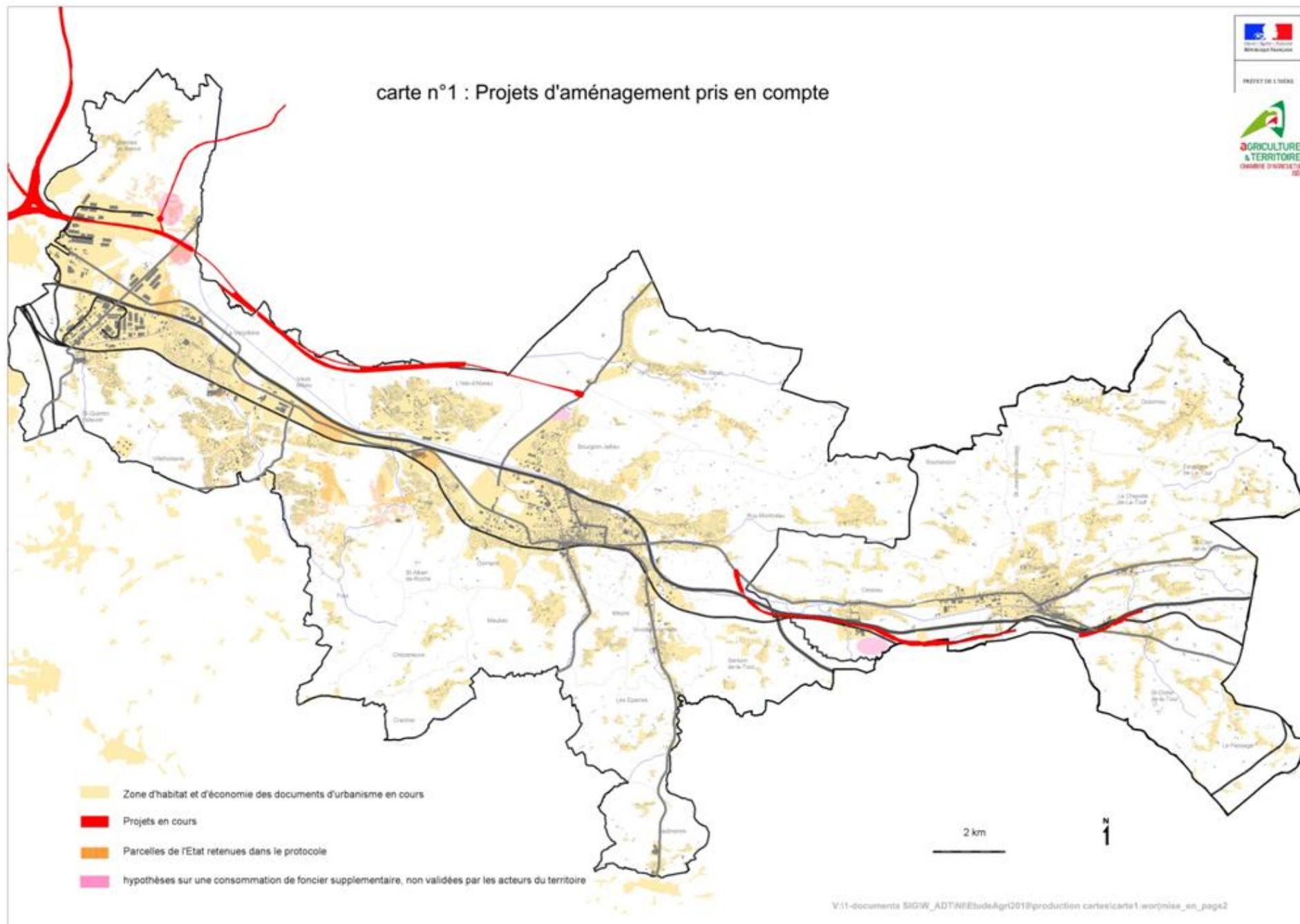
carte n°1 : Projets d'aménagement pris en compte



INSTITUT DE L'ÉNERGIE



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
Centre d'Innovation
2016



1. Appréhender l'impact du développement du territoire sur l'économie agricole du Nord Isère

Il s'agit de consolider les résultats des études agricoles locales afin d'avoir une vision commune de l'impact du développement sur l'agriculture du territoire. Pour cela, il est proposé de regarder les conséquences du développement envisagé dans le Nord Isère sur la « ferme Nord Isère » en terme de perte de foncier agricole, de diminution des productions, de perturbation de la fonctionnalité des exploitations, de fragilisation des filières (appréhender l'évolution de la densité des exploitations, la fragilisation des systèmes de collecte de lait et plus généralement des coopératives...), de déstructuration d'aménagements agricoles financés par des fonds publics ou privés importants (traduisant un enjeu agricole local), de report des compensations environnementales imposées par les projets de développement ...

Étape 1 : esquisse de l'image du territoire de demain

1- Présentation des projets d'urbanisation et d'infrastructures pris en compte

- Les zones d'habitat et d'économie inscrites dans les documents d'urbanisme de la vallée urbaine (données 2009) auxquelles s'ajoutent les parcelles de l'État inscrites dans le projet de protocole foncier

- Le développement envisagé dans le projet du SCoT Nord Isère. La présente démarche a traduit le projet de DOG de la façon suivante : maintien des enveloppes des zones d'habitat, créations et extensions de zones économiques : *parc des énergies renouvelables 20 ha, parc technologique + 60 ha, parc international de Chesnes + 53 ha et + 45 ha, St Victor de Cessieu + 20ha*. La plupart de ces zones d'activités sont déjà prévues dans les documents d'urbanisme en cours.

- LGV Lyon Turin, CFAL Nord, plateforme de co-voiturage, aire des gens du voyage (CAPI), déviation de Chamagnieu, extension de la STEP (station d'épuration) de la CCVT et installation de Véolia (réalisés depuis 2009), le projet d'un demi-échangeur au sud-est de la Tour du Pin, projet d'aménagement du Serpentin (12ha)

Périmètres environnementaux pris en compte

-  Natura 2000
-  Coeur de nature et Marais de la Tour
-  ENS (observation, intervention, potentiel)
-  Mesures compensatoires ou en projet
-  Périmètres éloignés et rapprochés des captages
-  MAET
-  EUEC

2- Présentation des périmètres environnementaux pris en compte

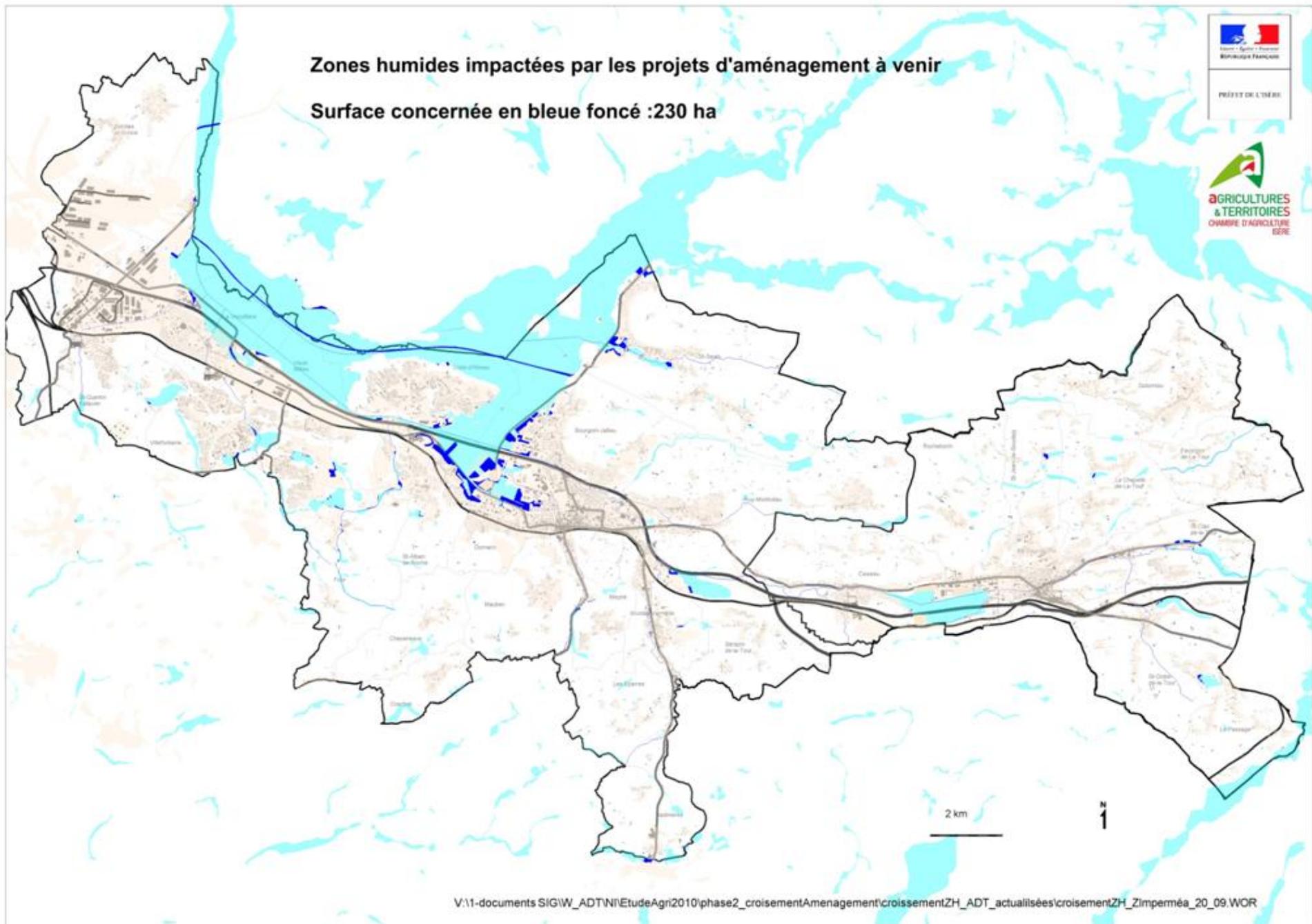
- Périmètres rapprochés et éloignés des captages AEP
- Les 3 captages prioritaires (Crachier, Meyrié les Eparres, le Vernay) sur lesquels sont mis en place des MAET (Mesure agro-environnementales territorialisées)
 - La zone humide à enjeux caractérisés du SAGE
 - Les ENS (espaces naturels sensibles) créés et en projet, Natura 2000
 - Cœur de nature, zonage CAPI
 - Marais de la Tour (MAET), zonage CCVT
- Les cours d'eau (en trait plein sur IGN 25 000) le long desquels sont implantées des bandes enherbées. A l'échelle de notre démarche, les surfaces occupées par les bandes enherbées n'apparaissent pas de façon significative. Elles n'ont donc pas été prises en compte dans la suite de l'étude.
- Les mesures compensatoires environnementales.

Étape 2 : évaluation de l'impact des projets (urbanisation, infrastructures et périmètres environnementaux) sur l'agriculture

2-1- Évaluation quantitative

2-1-1- Surfaces agricoles directement consommées par l'urbanisation à venir ou concernées par des périmètres environnementaux

Age des exploitants	nb d'exploitants dans le périmètre	surface agricole déclarée dans le périmètre	surface agricole impactée par des aménagements		surface agricole concernée par des périmètres environnementaux
moins de 40 ans	41	1170	76		329
De 40 à 50 ans	120	2855	269		1441
De 50 à 60 ans	145	3667	453		451
+de 60 ans	138	2001	266		1633
forme sociétaire	98	4815	350		3854
	542	14508	1414		3854



Les zones humides sont très présentes dans la vallée urbaine du Nord Isère. Ces espaces jouent un rôle essentiel pour le maintien de la biodiversité, la préservation et la gestion de la ressource en eau. Les aménagements à venir doivent éviter d'impacter ces espaces et prévoir des mesures de compensations environnementales si aucun évitement n'est possible. Certaines mesures compensatoires impactent l'agriculture en imposant un système cultural (exemple prairie) sur une surface deux fois égale à la surface impactée.

Urbaniser en zone humide aura souvent un double effet sur l'agriculture :

- d'une part l'artificialisation, donc la consommation de terres agricoles qui sont généralement à fort potentiel agronomique et sont donc économiquement importantes au sein du parcellaire et

- d'autre part la modification des systèmes de culture, voire la disparition des cultures au profit de l'herbe sur les espaces retenus au titre des mesures compensatoires.

A partir des hypothèses énoncées précédemment, **230 ha de zones humides** se superposent avec des zones aménagées ou en projet.

SYNTHESE :

- Surface agricole impactée par des aménagements à l'horizon 2030 : 1414 ha.
- Surface agricole concernée par des périmètres environnementaux : 3854 ha.
- Surface en zones humides sur lesquelles se superposent des zones aménagées ou en projet = 230 ha
→ une partie de ces surfaces sont mises en valeur par l'agriculture
→ ces projets sont susceptibles de générer des mesures compensatoires pénalisantes pour l'agriculture

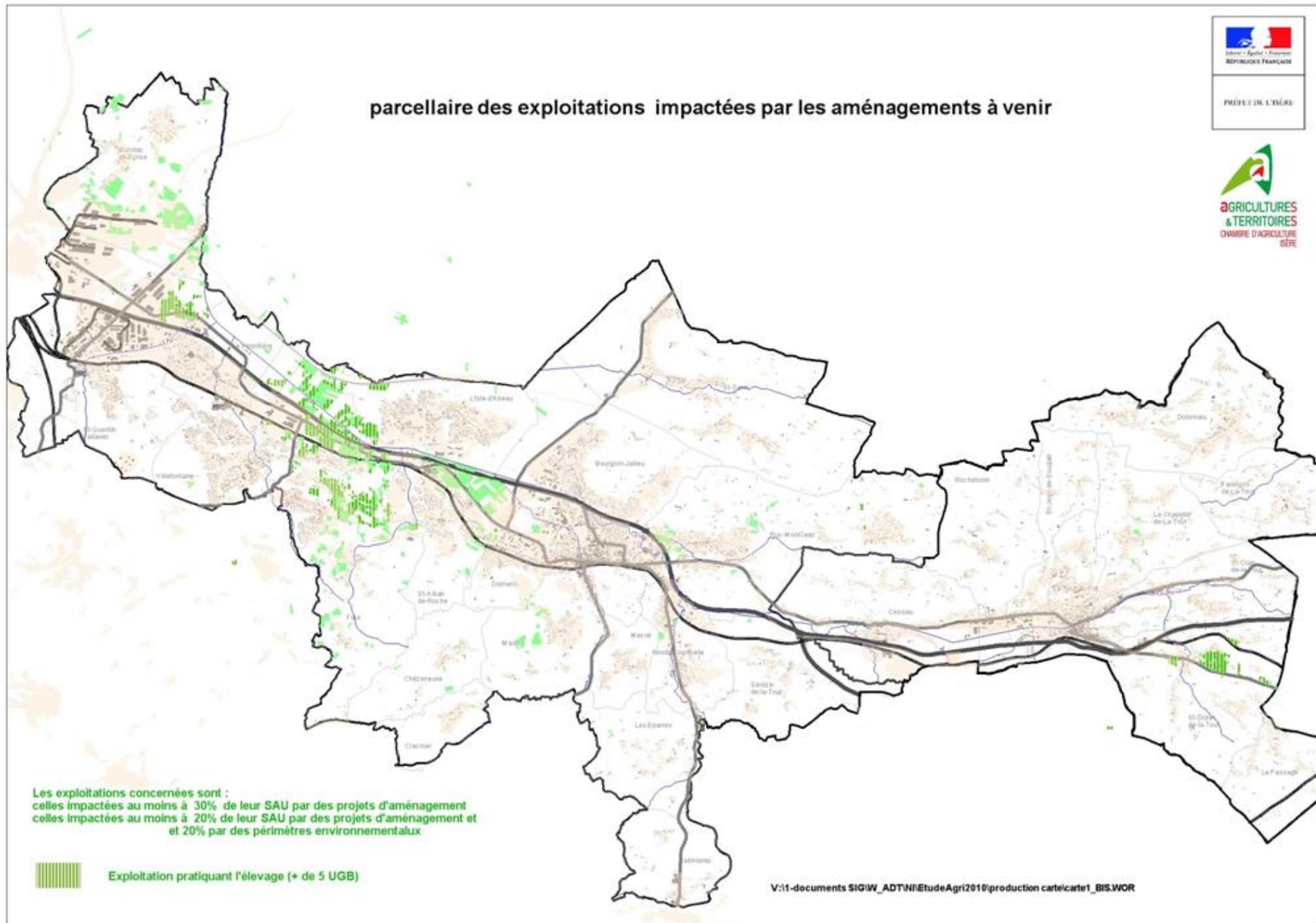
2-1-2- Impacts à l'échelle des exploitations : proportion du parcellaire touché dans la SAU

Nous avons retenu différentes classes d'impact selon la proportion du parcellaire touché par rapport au parcellaire total de l'exploitation et selon la nature de l'impact :

- exploitations pour lesquelles la perte de surface représente au moins 15 % de la surface totale déclarée : SAU impactée > 15%
- exploitations pour lesquelles la perte de surface représente au moins 20 % de la surface totale déclarée : SAU impactée > 20%
- exploitations pour lesquelles la perte de surface représente au moins 30 % de la surface totale déclarée : SAU impactée > 30%
- exploitations pour lesquelles une partie de la surface est située dans un périmètre environnemental susceptible de modifier les pratiques agricoles actuelles. Les résultats sont donnés pour 20%, 30% et 50% de SAU concernée.
- autres exploitations cumulant une perte en SAU d'au moins 20% et exigences environnementales à hauteur de 20% de leur SAU

Nb d'Exploitations impactées		SAU impactée > 15%	SAU impactée > 20%	SAU impactée > 30%	SAU concernées > 40%	SAU concernée > 50%
Impactés des projets d'aménagement	- de 40 ans	3	2	0		
	De 40 à 50 ans	21	16	9		
	De 50 à 60 ans	15	12	6		
	+ de 60 ans	13	11	6		
	Forme sociétaire	4	2	2		
		56	43	23		
Concernés par des périmètres environnementaux	- de 40 ans			4		2
	De 40 à 50 ans					8
	De 50 à 60 ans			42		21
	+ de 60 ans			27		17
	Forme sociétaire			15		7
				88		55
SAU impactée au moins à 20% par des projets et concernée au moins à 20% par des périmètres environnementaux	- de 40 ans				0	
	De 40 à 50 ans				2	
	De 50 à 60 ans				2	
	+ de 60 ans				6	
	Forme sociétaire				2	
					12	

parcellaire des exploitations impactées par les aménagements à venir



Les exploitations concernées sont :
celles impactées au moins à 30% de leur SAU par des projets d'aménagement
celles impactées au moins à 20% de leur SAU par des projets d'aménagement et
et 20% par des périmètres environnementaux

Exploitation pratiquant l'élevage (+ de 5 UGB)

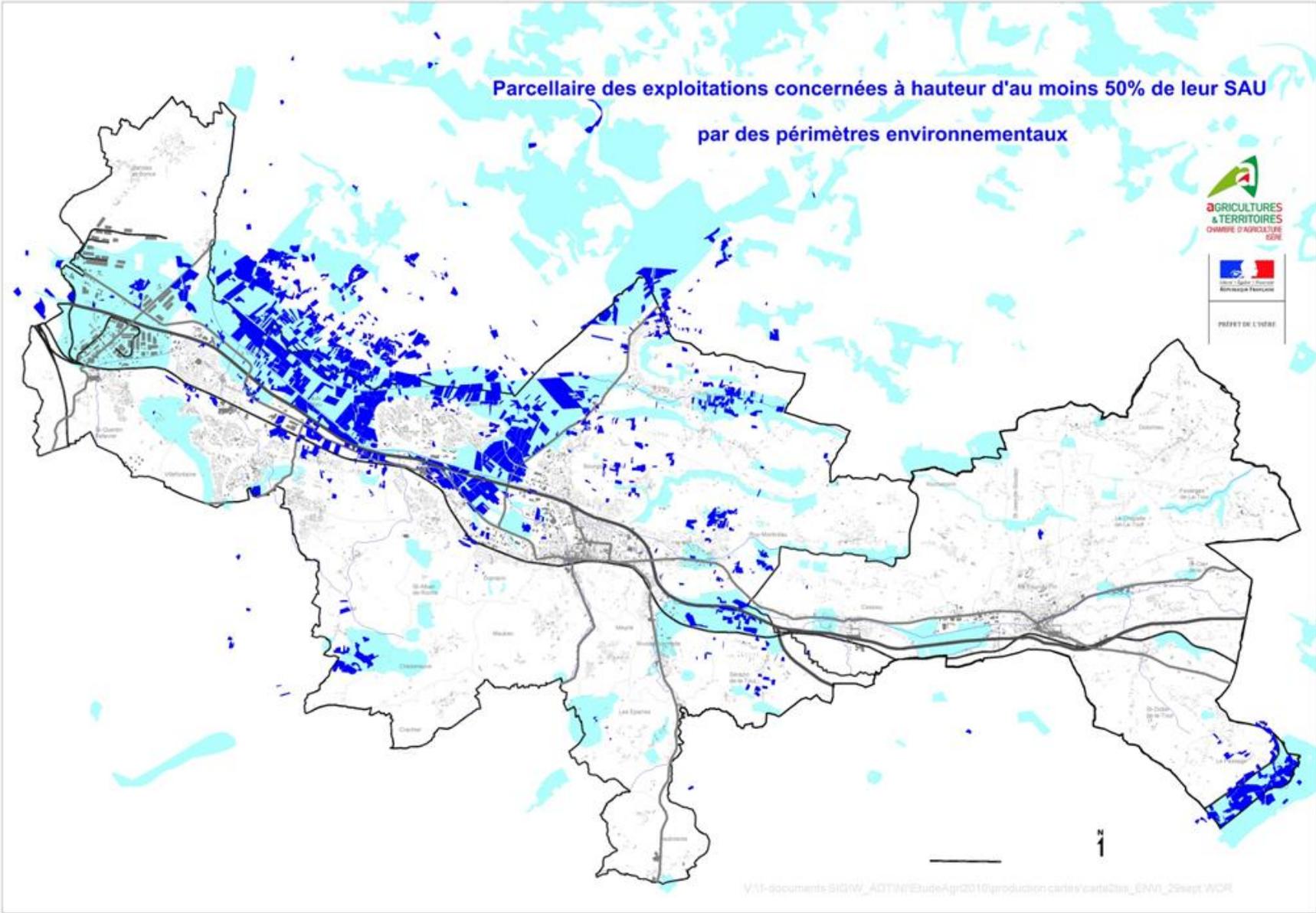
La carte représente le parcellaire total des exploitations les plus touchées (et non uniquement les îlots directement soustraits par des projets d'urbanisme), c'est à dire celles :

- dont la perte de SAU est d'au moins 30 % de la surface totale déclarée

ou

- qui cumulent une perte en SAU d'au moins 20% et qui sont concernées par des exigences environnementales à hauteur de 20% de leur SAU.

la carte suivante représente le parcellaire des exploitations concernées, à hauteur de 50% de leur SAU, par des périmètres environnementaux



2-2- Évaluation qualitative formulée à partir des diagnostics agricoles de territoires

Bibliographie :

Diagnostic agricole du territoire de la CAPI (2011)

Schéma de vocation Zone humide sur la plaine du Catelan : expertise agricole sur la plaine du Catelan et la zone humide Bion Vieille-Bourbre / Bourbre Catelan (2009-2010)

Liaison ferroviaire Lyon-Turin, Avant projet sommaire : étude agricole (2007 actualisée 2010)

Diagnostic PSADER d'Isère Porte des Alpes et des Vals du Dauphiné (2009)

Espaces agricoles stratégiques sur le territoire du SCoT Nord-Isère (2007)

Observatoire agricole d'Isère Porte des Alpes (2006)

2-2-1 L'urbanisation : des impacts multiples sur l'agriculture

◦ **Économiques**

Soustraction irréversible de foncier productif

Perte irréversible d'une partie du facteur de production : hectares productifs, à fort potentiel agronomique généralement (zones humides, surfaces planes), qui peuvent avoir été équipés (irrigation) et jouer un rôle stratégique au sein de l'exploitation (pâturage proche de la salle de traite, surfaces disponibles pour l'épandage...).

Indicateur : consommation d'environ 156 ha/an de surface agricole déclarée entre 2004 et 2010 sur la CAPI et la CCVT ce qui représente 20% de la consommation départementale annuelle de foncier agricole (729 ha/an entre 2003 et 2009 en Isère)

Concurrence foncière accrue : entre agriculteurs, et entre agriculture et activités de loisir.

Indicateur → 235 ha acquis en 2008 en Isère par des non agriculteurs pour de l'agrément, soit l'équivalent de 3,8 exploitations professionnelles, à un prix de convenance 3 fois supérieur au prix moyen agricole (donnée OFPI mars 2010)

Le surenchérissement concerne aussi le montant des fermages. Ainsi, les surfaces herbagères mises en valeur par l'élevage (sud CAPI, CCVT) sont convoitées par des non professionnels agricoles...

◦ Incertitudes sur la pérennité des terres

Frein aux investissements.

◦ Impacts sur la qualité ou l'image des produits

• **Fonctionnels**

◦ Altération de la fonctionnalité des exploitations

. Effet de mitage : déstructuration du parcellaire, dispersion, morcellement, enclavement des bâtiments, difficulté d'accès aux parcelles...

. Perturbations des flux d'animaux, de fourrages, de matériel.

. Apparition de contraintes nouvelles pouvant entraver le développement des exploitations, liées au principe de réciprocité/bâtiments occupés par des tiers et à la distance de recul pour les épandages.

Indicateurs du déclin de l'élevage : entre 2003 et 2010, le nombre d'UGB bovines a chuté de 50% sur la CAPI contre 28% sur la CCVT (diminution d'environ 15% entre 2000 et 2010 en Isère)

- **Sociaux**

- Détérioration des conditions d'exercice de la profession
- Logiques spéculatives, perte de la valeur productive des terres au profit d'une valeur de rente => dévalorisation de l'activité agricole.

Ce phénomène est atténué sur la vallée de la Bourbre et la plaine du Catelan du fait de la maîtrise foncière de l'État sur une partie des terrains.

2-2-2 Des contradictions majeures entre le maintien d'un tissu agricole dynamique et les pressions de l'urbanisation sur l'agriculture

- **Des grandes cultures utilisatrices d'espace et adaptées à l'incertitude sur l'avenir du foncier : de moins en moins d'espace agricole pour assurer la viabilité de ces systèmes**

L'urbanisation a fortement conditionné les stratégies de développement des exploitations de la Ville nouvelle. L'instabilité et le manque de visibilité foncières ont pérennisé une stratégie de sécurisation des revenus par l'implantation de grandes cultures annuelles, par ailleurs très bien adaptées au contexte agronomique et économique (maïs).

A l'avenir, la limitation des coûts de production va demeurer un enjeu essentiel pour ces exploitations, dont les productions (grandes cultures) s'échangent sur des marchés globalisés et libéralisés. Par conséquent, les exploitations sont incitées à poursuivre le mouvement de concentration/ spécialisation/ agrandissement. Compte tenu du contexte local de la

consommation des espaces agricoles, ces systèmes de grandes cultures spécialisées feront vivre de moins en moins d'agriculteurs exploitant de plus grandes surfaces.

Le processus est sensiblement le même pour les exploitations d'élevage du sud de la CAPI ou de l'est du territoire (laitier, allaitant ou bovin viande) qui s'appuient, en complément des produits animaux, quasiment toutes sur la vente de grandes cultures.

- **L'urbanisation sur les terres planes à fort potentiel agronomique se répercute sur l'utilisation agricole des surfaces les moins productives ou plus difficilement accessibles la valorisation des coteaux est un enjeu pour les collectivités**

Dans l'assolement des exploitations d'élevage, les terres à haut rendement permettent de sécuriser le revenu via la culture de maïs grain pour la vente ou la culture de maïs ensilage pour la production fourragère et l'alimentation du bétail. Si cette complémentarité entre plaine et coteaux est rompue, si l'équilibre entre terres productives et surfaces à moindre rendement n'est plus assuré au sein du parcellaire de l'exploitant, le risque encouru est le renforcement de la concurrence sur les parcelles les meilleures, l'abandon des parcelles les moins intéressantes au niveau économique et la réorganisation des exploitations vers un arrêt de l'élevage herbager.

- **Déclin inéluctable de l'élevage en contexte urbain regain d'intérêt envers l'élevage pour répondre aux enjeux environnementaux**

La disparition de l'élevage s'est accélérée à partir des années

1970 au nord de la vallée urbaine. Aujourd'hui, les élevages sont très peu nombreux sur la plaine du Catelan et la vallée de la Bourbre. Or, le maintien ou le développement d'exploitations d'élevage herbager au cœur du territoire est régulièrement évoqué pour concourir à la préservation de la ressource en eau et plus largement des zones humides. Si l'élevage a en effet sa place sur l'ensemble de la vallée urbaine, riche d'une diversité d'espaces productifs, comment aujourd'hui infléchir le développement agricole orienté par les conditions de marché, les politiques nationale et européenne mais aussi directement accéléré par les politiques locales d'aménagement et d'urbanisme ? Plus spécifiquement, la question de l'insertion économique de prairies dans des systèmes majoritairement de grandes cultures est aujourd'hui posée.

- **Un contexte peu favorable à des installations innovantes une demande pour « changer de système de production »**

Dans ce contexte foncier tendu, marqué par la disparition d'espaces productifs, l'installation de nouveaux agriculteurs est fortement freinée. En effet, le peu de foncier libéré (à la vente ou à la location) est d'abord destiné à compenser les pertes pour les exploitations amputées par l'urbanisation ainsi qu'à favoriser d'éventuelles installations « classiques ». Ce contexte n'est pas favorable à des installations sur des systèmes innovants, en particulier moins consommateurs d'espace (à productivité dégagée supérieure à l'hectare). En outre, pour développer de nouveaux systèmes d'exploitation ou de nouvelles productions, la

garantie de disposer à long terme des équipements et moyens de production adéquats (réseaux d'eau, électricité...) et de pouvoir construire ou aménager des bâtiments adaptés est capitale.

Indicateurs de la faible orientation des systèmes vers une appropriation locale de la valeur ajoutée : sur la CAPI, 12% des exploitations de pratiquent de la vente directe, moins de 5% vivent du maraîchage.

- **Un nombre décroissant d'agriculteurs sur les espaces agricoles cultivés : nécessité d'un tissu agricole dense et solide pour répondre aux demandes d'évolution (multifonctionnalité)**

L'agriculture doit aujourd'hui être capable de s'adapter à des contextes économiques, réglementaires, climatiques et environnementaux, en évolution continue. En particulier, l'évolution des systèmes de culture eu égard aux impacts sur l'environnement, ne pourra se faire sans l'existence d'un nombre suffisant d'agriculteurs, facteur propice aux échanges d'expériences et de pratiques, à l'émulation, à la diffusion des innovations.

L'expérience du « chanvre » (pôle de compétence dans la Bièvre et le Trièves) montre qu'il est difficile de construire un projet agricole collectif. Le chanvre semble avoir de l'avenir à travers sa valorisation pour l'éco-construction. Une analyse fine des raisons qui freinent le développement de cette filière est nécessaire.

Les effets de l'urbanisation sur l'agriculture ne sont pas faciles à quantifier mais nous pouvons en décrire les tendances. Depuis 30 ans, l'urbanisation a accéléré la diminution du nombre d'exploitations, par ailleurs générale en Rhône-Alpes et en France, et en particulier des exploitations d'élevage. Elle a accentué les conséquences des politiques agricoles des dernières décennies (spécialisation en grandes cultures ou élevage). Elle joue aujourd'hui directement sur la capacité du monde agricole à diversifier ses pratiques et systèmes. Or, la structuration du monde agricole dans ce contexte est à présent décalée par rapport à certaines attentes locales générées par l'augmentation de la population urbaine (pression sur la ressource en eau, demande d'un cadre de vie de qualité, consommation de produits locaux de qualité...). Aujourd'hui, seul un engagement fort de la collectivité sur un projet agricole, s'appuyant sur les 2 piliers de l'agriculture du territoire : grandes cultures (Bourbre Catelan) et élevage (sud de la CAPI, CCVT) mais contribuant aussi au développement de formes plus diversifiées de systèmes de productions, permettra de répondre aux différents défis posés aujourd'hui à l'agriculture.

2-3- Scénarios pour l'agriculture de demain dans la vallée urbaine en 2020

Éléments de contexte : contexte des politiques publiques (nationale et européenne) et des conditions de marché comparable pour les 2 scénarios et proche d'aujourd'hui : maintien d'une politique agricole nationale et européenne, libéralisation croissante des échanges, pilotage « partagé » entre pouvoirs publics, OPA et industries agro-alimentaires.

La préservation des terres agricoles est un enjeu mis en avant en Isère dès 2005 (guide foncier "Agir ensemble pour le foncier agricole" et plus récemment dans le Grenelle (volet urbanisme) et la loi de modernisation de l'agriculture (juillet 2010). Le SCoT Nord Isère, en cours, affiche clairement cet enjeu.

2.3.1 Scénario tendanciel

Scénario 1 : au fil de l'eau sans intervention spécifique des collectivités	Éléments tirés de la présente démarche	Tendance actuelle	Territoires concernés
<p>- Consommation du foncier agricole cadrée par le SCoT pour ce qui concerne l'extension urbaine, mais non maîtrisée pour ce qui concerne le marché du loisir et les projets d'aménagement récents.</p> <p>- Augmentation de la pression urbaine sur les espaces agricoles (concurrence sur le foncier avec le marché du loisir, difficulté à mettre en place des mesures compensatoires)</p> <p>- Baisse de la nappe due à l'évolution de la ressource (changement climatique, augmentation de la population...).</p> <p>- Maintien des objectifs de la DCE (lutter contre les rejets de pesticide d'origine agricole).</p>	<p>1400 ha de surfaces agricoles impactées par les projets d'aménagement à venir d'ici 2030 (10% de la SAU).</p> <p>Zoom sur Satolas et Bonce : 3 exploitations potentiellement impactées (dans le cas des présentes hypothèses) gérant 94 ha sur Satolas dont 40 ha équipés pour l'irrigation. Correspondant à environ 40 000 euros de DPU premier pilier.</p> <p>114 ha de mesures compensatoires déjà engagées.</p> <p>230 ha de surface à projets situés en zone humide, posant la question de la définition des mesures compensatoires</p> <p>Augmentation du nombre d'arrêtés sécheresse et contraintes plus fortes sur les prélèvements agricoles.</p>	<p>Entre 2004 et 2010 : perte de 156 ha /an de surface agricole déclarée.</p> <p>Prix des terrains destinés au loisir sur OFPI 2008 : 1,9 euros/m² sur la CAPI et 0,9 euros/m² sur la CCVT. Surface partant au loisir en 2009 : 5,5 ha sur CCVT et 11 ha sur CAPI</p> <p>Convention "bio et eau", proposition d'un plan d'action d'ici fin 2011 (en 2009, 25 ha en AB).</p> <p>L'ensemble du territoire est classé en zone vulnérable aux nitrates.</p> <p>Le programme de mesures du SDAGE souligne la nécessité d'une action renforcée pour réduire les rejets de pesticide d'origine agricole.</p>	<p>Toute la vallée urbaine.</p> <p>Pression supplémentaire attendue à l'est de la CAPI (projet St Exupéry) et sur les plateaux sud (évocation de projets de golf, déviation...).</p> <p>Bassin versant de la Bourbre</p>

<p>- Agrandissement des exploitations céréalières, nécessité de maintenir des systèmes culturaux intensifs adaptés aux réglementations sur l'environnement.</p> <p>- Diminution du nombre d'exploitations et concurrence entre exploitants en place et installations.</p> <p>- Territoire peu attractif pour les jeunes agriculteurs qui souhaiteraient s'installer notamment hors cadre familial et sur des systèmes moins consommateurs d'espace.</p> <p>- Intensification de l'élevage et par conséquent :</p> <ul style="list-style-type: none"> . modification du paysage avec une activité agricole centrée sur les surfaces les plus faciles à exploiter . concentration des pollutions d'origine animale à l'amont du bassin versant de la Bourbre (impact sur la qualité de l'eau et augmentation de la pression sur les parcelles pouvant recevoir un épandage) . difficulté du territoire à répondre à l'autonomie fourragère (de plus, le réchauffement climatique risque de diminuer la production d'herbe et contribuer à augmenter la pression sur les prairies) 	<p>76 exploitants impactés (14% des exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire) par les projets d'aménagement à venir d'ici 2030 et les exigences environnementales (dans le cas des présentes hypothèses).</p> <p>615 Ha de Prairies situées sur des pentes supérieures à 20% dont 380 ha sur CCVT. Ces espaces sont plus sensibles à l'enfrichement.</p> <p>Parmi les exploitations potentiellement impactées sur la CAPI, 5 font de l'élevage et gèrent 110 UGB (Unité de gros bétail). L'élevage sur Vaulx Milieu serait très touché.</p>	<p>Augmentation de la SAU déclarée par exploitant : + 29% sur la CAPI, + 15% sur CCVT</p> <p>Disparition de 13 exploit./an en moyenne entre 2004 et 2010. 16 installations entre 2008 et 2010</p> <p>Le nb moyen d'UGB par éleveur est passé de 37 à 65 entre 2003 et 2010.</p>	<p>Zone céréalière de la CAPI</p> <p>Vallée urbaine</p> <p>Le territoire principalement concerné est la CCVT et les communes situées dans la partie sud de la CAPI. Disparition de l'élevage sur le reste de la CAPI</p>
--	---	---	--

2.3.2 Scénario 2 : l'agriculture comme outil de développement local

Situation agricole de la vallée urbaine en 2020 selon le scénario 2

L'agriculture de 2020 est considérée comme contribuant à l'équilibre, voire même au renouveau, du territoire péri-urbain. Les collectivités territoriales pilotent et déclinent à leur échelle la mise en œuvre d'une politique agricole. Elles jouent un rôle central en tant qu'arbitre et financeur.

Les orientations stratégiques des collectivités intègrent une vision à long terme de l'agriculture en amont des projets. Elles reconnaissent des zones agricoles stratégiques dans l'optique de donner des perspectives aux acteurs. Les collectivités accompagnent leur politique d'aménagement du territoire par :

- la mise en place d'outils type ZAP ou PAEN pour la préservation et la pérennité des espaces agricoles ;
- des projets d'urbanisme attentifs aux contraintes des exploitations agricoles dans le but de ne pas compromettre leur développement ;
- des instances de concertation et de travail avec les acteurs locaux (professionnels, institutionnels, associatifs...), sans oublier les opérateurs économiques aval qui « pilotent » une partie de l'agriculture du territoire mais dont les moyens de production ou les centres de décision se trouvent majoritairement en périphérie (IAA et grande distribution). Les projets agricoles individuels « innovants » sont favorisés par une politique locale d'installation. Le foncier est plus facilement accessible pour des projets d'installation plus diversifiés (veille foncière, mobilisation du foncier sous maîtrise publique pour l'activité agricole, sensibilisation des cédants et des propriétaires fonciers...).

La demande à l'égard de l'environnement est relativement forte et clairement exprimée. Les collectivités s'organisent pour une meilleure prise en compte des enjeux agricoles dans l'identification et la mise en œuvre de leur politique de préservation des ressources du territoire (eau, biodiversité, cadre de vie). Des démarches contractuelles se développent entre collectivités et agriculteurs notamment pour la gestion des espaces environnementaux.

Compte tenu du positionnement géographique stratégique (proximité de 3 grandes agglomérations) de la CCVT et de la CAPI, les filières sont en partie re-territorialisées. Les collectivités territoriales prennent en compte et organisent la gouvernance alimentaire. En tant qu'organisateur de l'espace et acheteur publics, elles jouent un rôle de facilitateur. Elles peuvent promouvoir une stratégie locale pour observer et développer les circuits courts. Elles mettent en place un projet alimentaire local inscrit dans une politique plus large de valorisation des ressources du territoire (éducation, culture, tourisme). Au niveau agricole, l'offre de produits se diversifie avec notamment des produits à forte valeur ajoutée confortant les petites exploitations en péri-urbain.

Scénario 2 : l'agriculture comme acteur et outil de développement local, reconnue comme telle par les collectivités territoriales en 2020	Tendance actuelle	Territoires concernés
<p>Coexistence de 3 modes de développement des systèmes agraires :</p> <p>1/ Grandes unités de production en recherche de rentabilité par l'augmentation des volumes et les économies d'échelle, compétitives sur un marché européen voire international avec productions "traditionnelles" étroitement conseillées sur le plan des pratiques : grandes cultures et bovins lait, bovins allaitants pour quelques exploitations.</p> <p>2/ Exploitations centrées sur la multifonctionnalité, intégrées dans des filières de commercialisation de proximité. Stratégie de création de valeur ajoutée sur l'exploitation et de valorisation du territoire dans toutes ses composantes : consommation locale, accueil, paysages...</p> <p>3/ Unités de production de taille intermédiaire adaptées aux débouchés de la Restauration Hors domicile, circuits de commercialisation d'échelle supra-territoriale, départementale voire régionale.</p> <p>Grandes cultures : elles sont maintenues y compris dans les secteurs où le fort potentiel agronomique croise des enjeux environnementaux importants, mais les rotations sont plus longues et les systèmes de culture diversifiés. Forte mobilisation de la R&D (recherche et développement) qui travaille avec les agriculteurs et l'industrie, en lien avec les collectivités, pour faire émerger de nouvelles techniques, tester des espèces ou variétés adaptées aux conditions agro-environnementales et économiques. La culture biologique est présente et est également l'objet d'expérimentations.</p> <p>Élevages :</p> <p>Les parcelles stratégiques ainsi que les zones de collecte de lait et de circulation des animaux ont été cartographiées et sont prises en compte dans les documents d'urbanisme et les projets urbains.</p> <p>Les exploitations d'élevage mettant en valeur des prairies stratégiques dans la vallée de la Bourbre et de la plaine du Catelan sont identifiées, des contrats de gestion agriculteurs-collectivités sont établis sur les zones herbagères à caractère patrimonial.</p> <p>. <u>laitier</u> : il persiste dans la CCVT et la périphérie de la CAPI (est et sud), les exploitations approvisionnent majoritairement les collecteurs (Danone, Sodial) mais l'existence d'unités de taille moyenne avec stratégie de valorisation locale est permise par la prise en compte des</p>	<p>Réduction du cheptel bovin de 50% sur la CAPI, 27% sur la CCVT depuis 2003.</p> <p>Diminution par 2,75 des exploitations ayant des UGB entre 2003 et 2010.</p> <p>Restructuration de l'élevage laitier : diminution du nombre d'exploitations laitières (disparition et agrandissement des exploitations voisines, conversion viande ou céréales), maintien global du niveau de collecte.</p>	<p>Zone céréalière de la CAPI. Élevage sur la CCVT et au sud et à l'est de la CAPI.</p> <p>Toute la vallée urbaine, surtout vallée de la Bourbre et plaine du Catelan.</p> <p>Secteurs ne bénéficiant pas d'avantage comparatif marquant (contrairement au marais/maïs, CCVT/prairies) et soumis à des pressions modérées (urbanisation)</p> <p>Zone céréalière de la CAPI.</p> <p>Toute la vallée urbaine.</p>

espaces stratégiques agricoles et la promotion territoriale des circuits courts.

. bovin viande : des élevages spécialisés (allaitant) alimentant les filières agro-industrielles côtoient des exploitations d'élevage plus diversifiées et de taille modeste. Ces dernières assurent à la fois une fonction productive orientée vers les débouchés de proximité et une fonction d'entretien de l'espace accompagnée financièrement par les collectivités locales (entretien des coteaux, prairies humides, paysages).

Circuits courts : ils se développent en milieu périurbain grâce à une politique volontariste des collectivités territoriales.

- . maraîchage : mise à disposition de foncier sous maîtrise publique pour projets maraîchers (type pépinière), disponibilité de logement pour l'agriculteur
- . soutien aux équipements collectifs de transformation ou de commercialisation
- . promotion et communication auprès des consommateurs, organisation d'actions fédératrices
- . mise en place d'un observatoire des circuits courts pour évaluer les dynamiques en cours et le potentiel de développement, évaluation de la demande
- . soutien à des dispositifs de commercialisation en circuits courts (adaptation des marchés de plein air...)

Ces systèmes de production mettent en œuvre des pratiques plus « douces » vis-à-vis de l'environnement car les objectifs de rendement sont moindres, la valorisation des produits et des pratiques auprès du consommateur local étant, en elle-même, un argument de marché.

Restauration collective : pour répondre à une demande croissante de la part des consommateurs ainsi que des structures et acteurs de la restauration collective, les collectivités locales soutiennent l'organisation logistique permettant de structurer une offre agricole locale dédiée à la restauration collective sur les territoires du Nord-Isère.

CAPI plus particulièrement.

2-4- Les questions à se poser

- Quel projet les collectivités souhaitent-elles soutenir pour l'agriculture de demain ?

Quels services attendons-nous de l'agriculture ?

- qu'elle préserve la ressource en eau
- qu'elle entretienne les espaces à intérêt environnemental, les paysages (maintien de l'élevage)
- qu'elle produise des aliments diversifiés et de qualité pour le territoire

Quelles implications peut-t-on souhaiter des partenaires et de la profession agricole dans ce projet ?

- Quels programmes et outils sur les espaces agricoles?

Déjà en place : veille foncière sur les ENS et certains captages pour la CAPI, sur le territoire de la CCVT, reconnaissance des ENS...

En cours : étude de définition des espaces stratégiques agricoles (CG), le projet de SCoT et documents d'urbanisme

- Quelle organisation pour mettre en synergie les moyens disponibles afin d'élaborer et mettre en œuvre ce projet ?

Quelle organisation entre les structures en place ? structures porteuses du CDRA /PSADER, CCVT, CAPI, SMABB, CG, CR, EPORA, CA

Que peut apporter le GPRA ?

III/ PROPOSER DES ORIENTATIONS POUR MAINTENIR UNE ACTIVITE AGRICOLE MULTIFONCTIONNELLE GARANTE D'UN TERRITOIRE ATTRACTIF

Dans l'objectif de maintenir l'activité agricole multifonctionnelle garante de l'attractivité du territoire :

- La chambre d'agriculture accompagnera les élus locaux et les agriculteurs dans la construction de leurs projets agricoles. La présente démarche permettra d'en afficher la cohérence et de partager une vision globale à l'échelle du territoire Nord Isère

- A l'appui de cette vision de l'avenir de l'agriculture du secteur, des outils d'aide à la décision publique pourront être proposés :

- la définition et la localisation d'espaces agricoles à préserver durablement (à mettre en œuvre dans le SCoT ou schéma de secteur)
- la restitution des terrains de l'Etat et l'utilisation des réserves foncières du CG38, bénéfiques pour les exploitations,
- des outils financiers à mettre en œuvre par les collectivités (type fond de compensation mis en œuvre sur le Voironnais),
- le renforcement des réseaux de mesure de la qualité de l'eau, en concertation avec le SAGE...
- des propositions d'expérimentation...

Étape 3 : propositions de pistes d'actions pour une agriculture durable dans la vallée urbaine du Nord Isère

La DDT et la Chambre d'agriculture proposent l'élaboration d'un projet agricole dans la vallée urbaine du Nord Isère maintenant une activité agricole dynamique avec

pour enjeux :

- freiner et maîtriser la consommation d'espace agricole,
- arrêter la destruction des zones humides, préserver la ressource en eau et anticiper le changement climatique
- maintenir un cadre de vie attractif, éviter l'enfrichement des coteaux,

- renforcer les liens entre producteurs et consommateurs du territoire.

et pour objectifs :

- maintenir des systèmes de grandes cultures plus diversifiés offrant une meilleure adaptation aux différents enjeux
- conforter l'élevage et en premier la production de lait à l'est du territoire
- développer les filières locales en complément des filières existantes (circuits courts, contrats d'approvisionnements auprès des consommateurs locaux), la diversification et la valorisation des productions agricoles

Les étapes et outils proposés sont les suivants :

A - Construire un programme d'action cohérent sur ce territoire

-> Appropriation par la CAPI et la CCVT des objectifs de développement proposés et/ou définitions d'autres d'objectifs pour l'agriculture durable de demain sur leur territoire.

-> Arrêter les orientations du projet agricole de territoire ainsi que les premières étapes d'un programme d'action et moyens retenus pour la mise en œuvre.

-> Rédiger une charte d'objectifs à l'attention des collectivités pour une meilleure appropriation des enjeux agricoles et environnementaux de la vallée urbaine du Nord Isère dans les documents d'urbanisme intercommunaux (charte d'aménagement pour la CCVT et Schéma de secteur pour la CAPI, PLU). Cette charte doit permettre notamment de mieux prendre en compte le fonctionnement des exploitations sur un territoire agricole.

B - créer des synergies entre les différents partenaires sur le projet arrêté

-> Renforcer ou créer un lieu pérenne d'échanges et de coordination entre les partenaires du territoire et des territoires voisins pour partager et mettre en cohérence les résultats des démarches engagées en terme de devenir agricole.

Les partenaires pressentis pourraient être : CG, CR et GPRA, SMABB et Agence de l'eau, OIN St Exupéry, le SMSCoT, les structures porteuses et animatrices des CDRA Isère Porte des Alpes et Vals du Dauphiné, créer un lien avec les travaux du PCET(Le Plan Climat Energie Territorial)

-> Étudier plus particulièrement les extensions envisagées de zones d'activités en lien avec la démarche Saint Exupéry et mesurer les impacts sur l'agriculture (Enjeu: maintenir la fonctionnalité des espaces agricoles, accompagner les activités agricoles, pérenniser le foncier).

→ Regarder la façon dont le projet LGV peut être partie prenante d'une réflexion sur l'agriculture de demain sur ce territoire.

C - travailler avec la profession agricole

-> Communiquer auprès de la profession agricole sur les objectifs et les moyens de la politique agricole sur le territoire des collectivités.

-> Réaliser un exercice de prospective territoriale sur le territoire Bourbre Catelan sur le thème agriculture et environnement pour aider à définir les systèmes de culture de céréales les plus adaptés aux différents enjeux.

Territoire : espace à enjeux caractérisés du SAGE Bourbre élargi à la zone agricole liée et Catelan

-> Identifier les freins et les leviers à la mise en œuvre du projet agricole arrêté.

-> Réunir les acteurs des filières agricoles (amont, aval) du territoire dans l'objectif d'anticiper et d'accompagner l'adaptation de ces filières.

-> Expérimenter le projet agricole avec la restauration collective du territoire afin d'obtenir leur adhésion à des contrats pour une alimentation territorialisée

D - mettre en œuvre des outils pertinents

-> Mettre en place des PAEN (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains)

- sur les plateaux sud, espaces agricoles périurbains fragilisés par les projets actuels et futurs

- sur les espaces de grandes cultures Bourbre Catelan, du fait des problématiques développées ci-dessus.

Finalité PAEN : garantir à long terme la vocation agricole des espaces avec un projet partagé entre les acteurs parties prenantes.

-> Améliorer la veille foncière, définir des objectifs à l'appui du projet agricole de territoire

CCVT : Un préalable : mieux connaître le marché du loisir en concurrence avec l'agriculture sur le foncier en zone agricole. Définir une politique d'intervention foncière particulière sur les parcelles agricoles en pente.

CAPI : Étendre la veille foncière aux espaces agricoles stratégiques.

Une veille foncière adaptée permettrait à la collectivité d'intervenir, notamment à l'intérieur des espaces agricoles stratégiques (pérennes) afin de permettre le développement de systèmes de production plus diversifiés, répondant aux orientations du territoire en matière de politique environnementale, économique, sociale (ciblés davantage vers la proximité, la création de valeur ajoutée par unité de surface, la valorisation des fonctions sociales et environnementales de l'agriculture...).

-> Adhérer au *GIP* fonds départemental d'investissement agricoles et agro-alimentaires (*CCVT* déjà adhérente)

Le *GIP* a vocation à soutenir des projets à caractère collectif, structurant et apportant une valeur ajoutée aux territoires et à l'agriculture iséroise. Les projets éligibles au fonds seront notamment les projets collectifs portant sur la recherche de valeur ajoutée liée à la transformation, la commercialisation et la distribution de produits agricoles et ceux visant à organiser collectivement l'offre pour rapprocher les producteurs et les consommateurs.

Le fonds est alimenté via le versement d'1 € par m² d'emprise affectant les espaces agricoles, liée à des projets d'aménagement publics ou résultant de partenariats public/privé dont les membres du *GIP* assurent la maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une procédure de déclaration d'utilité publique.

SIGLES

CCVT	Communauté de Communes des Vallons de la Tour
CA	Chambre d'Agriculture
CAPI	Communauté d'agglomération de Porte des Alpes
CDDRA	Contrat de développement durable Rhône Alpes
DDT	Direction Départementale des Territoires
DTA	Directive Territoriale d'Aménagement
ENS	Espace Naturel Sensible
EPANI Isère	Etablissement public d'aménagement du Nord
EUEC	Espace utile à enjeux caractérisés
GPRA	Grands projets Rhône Alpes
MAET	Mesure agri-environnementales territorialisées
PSADER espaces ruraux	Projet stratégique agricole de développement des
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SMABB Bourbre	Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la
SM SCOT	Syndicat mixte du schéma de cohérence et
UGB	Unité de gros bétail

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce travail a impliqué les agents suivants. Ils sont vivement remerciés pour leurs contributions et leur implication.

à la Direction Départementale des Territoires 38

- Direction : J-P Lestoille
- SET : J. Faure, S. Mingam, F. Smati, F. Evette
- SANO: M. Cavallera Levi
- SADR : V. Isabelle, S. Vial, D. Moreau, F. Leydier
- SE : G. Janiseck
- SG : C. Badol, T. Collet

à la Chambre d'Agriculture 38

- J-S Goutelle
- C. Marque,
- O. Amoric
- M. Durandetti
- J. Ferrazzi

ANNEXES

- Copie du courrier du président de la chambre d'agriculture de l'Isère au Préfet, 10 mars 2010
- Liste des projets locaux intéressant l'agriculture dans la vallée urbaine du Nord Isère, juin 2011
- Diagnostic de l'agriculture sur le territoire CAPI, CCVT, mars 2011



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
ISÈRE**
40, av. Marcelin Berthelot
Maison des Agriculteurs
BP 2020
38036 Grenoble Cedex 2
04 76 20 68 68 04 76 33 38 83
accueil@isere.chambagri.fr

M. : 04 76 20 68 68
ou suivi par :
M. Sylvain Goureaux
04 76 20 67 14
Objet : Gestion du foncier
dans le Nord-Isère

04 76 20 68 68

Les Colombières
38160
04 76 38 23 00 04 76 38 18 82
accueil.chambagri@isere.chambagri.fr

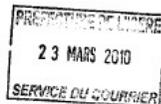
8, avenue du Général de Gaulle
38350
04 76 30 90 07 04 76 81 15 43
accueil.lamure@isere.chambagri.fr

7, Place du Champ de Mars
38110
04 76 82 25 00 04 76 82 25 19
accueil.tourduval@isere.chambagri.fr

ZAC Grenobloise Air Pace
38
04 76 33 15 00 04 76 33 15 00
accueil.airpace@isere.chambagri.fr

ZA Malespuy
38550
04 76 85 94 29 04 34 57 24 98
accueil.malespuy@isere.chambagri.fr

Grenoble, le 10 mars 2010



Préfecture de l'Isère
A l'attention de Monsieur le Préfet
Bureau du Préfet
12, Place de Verdun
B.P. 1045
38021 GRENOBLE CEDEX 1

Monsieur le Préfet,

Nous avons déjà eu l'occasion de vous alerter sur la question de la gestion du foncier agricole dans le Nord-Isère. Depuis nous avons pris l'initiative de rencontrer les principaux acteurs qui sont la CAPI et l'EPANI.

Si les contacts sont pris, il ressort de nos participations à différentes instances locales et en particulier au SCoT qu'il manque cruellement d'une vision globale et transversale du projet d'aménagement de ce secteur. Ce n'est pas le développement de ce secteur qui inquiète la profession agricole, mais plutôt la manière.

Nous sommes, et nous avons la volonté de rester des partenaires sur la question de l'aménagement du territoire et de la gestion du foncier. Il est nécessaire pour cela de disposer d'un minimum de vision prospective pour permettre à l'activité agricole de s'adapter. Aujourd'hui, contrairement au SCoT de la RUG, le SCoT Nord-Isère spatialisé très peu les projets de développement. Il effleure la question de l'économie agricole. La question de l'eau et des zones humides est centrale sur ce territoire, or des projets d'urbanisation (à vocation économique et de grande ampleur) sont encore positionnés dans ces zones humides alors que cela ne devrait plus pouvoir être le cas.

Par ailleurs, ce secteur fait l'objet d'aménagements ferroviaires, autoroutiers... très impactants sur les espaces agricoles (déstructurations de parcellaires, effets de coupures...) et sur le fonctionnement des exploitations agricoles. Les conséquences sur l'économie agricole seront non négligeables.

Si le traitement des impacts agricoles de chaque projet est évoqué, l'effet cumulatif de la globalité des projets n'est jamais envisagé à l'échelle des exploitations et du potentiel agricole du Nord-Isère. Cette approche consolidée est essentielle à la préservation et à la pérennisation de l'activité agricole de ce territoire.

La profession agricole reste mobilisée pour développer et adapter son activité économique, en s'impliquant notamment dans les procédures de développement (CDDRA-PSADER, contrat d'agglomération) avec les élus.

PATURIN, association locale, regroupant les acteurs agricoles et ruraux du territoire d'Isère Porte des Alpes complète cette dynamique, les collectivités en sont demandeuses.

Cependant, ce qu'il manque aujourd'hui c'est une vision claire des perspectives de développement de ce secteur et de la politique de gestion du foncier afférente. L'État étant un acteur clés dans ce secteur du département compte tenu de la maîtrise foncière dont il dispose, nous nous tournons vers vous et sollicitons une rencontre pour faire état de votre vision et objectifs pour l'avenir de ce secteur et les implications en matière de gestion du foncier agricole.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

Gérard SEIGLE-VATTE

Projets locaux intéressant l'agriculture dans la vallée urbaine du Nord Isère, juin 2011

projet	localisation	objectifs	surface agricole prélevée	surface agricole impactée par une exigence environnementale	description de l'impact
étude d'impacts agricoles du LGV	vallée urbaine	mesurer l'impact agricole du projet LGV	138 ha en 38	38 ha de culture proposé en prairie humide, extension de l'APPB	nombre d'exploitation impactée : 144 impact fort sur les réseaux d'irrigation Bourbre Catelan l'étude identifie, par îlot, l'enjeu agricole, le taux de morcellement, les risques de délaisés. Elle mesure également l'impact sur les exploitations d'élevage. piste de mesure compensatoire : indemnisation financière, mise en place de procédures d'aménagement foncier, adaptation des installations d'irrigation, reconstitution des cheminements utilisés par l'agriculture. plus précisément sur la ZH Catelan les mesures compensatoires proposées sont : conversion de 38 ha de culture en prairies humides (restauration hydraulique), création d'un corridor écologique le long du Catelan de type boisement alluviale, reprofilage des berges reméandrage, participation au projet Coeur de nature (participation financière à l'implantation de maraichage bio sur 6 ou 7 ha), extension de l'APPB "bois de Jeanne"
Déviations	Chamagnieu Satolas et Boncè	amélioration de la sécurité	calcul en cours		
Déviations	St chef St Savin	amélioration de la sécurité			
SCoT NI	Nord Isère	développement équilibré du territoire	- extension des ZAE - maintien des zones actuelles pour le développement urbain		parc des énergies renouvelables + 20 ha parc technologique +60 ha parc international de Chesnes +53 ha sur Campanos + 45 ha Roubiaux St Victor de Cessieu +20 à 30 ha sud de la gare de Cessieu CAPI Muissat et Maladière ?
Etude St Exupéry	<i>pour mémoire</i>	diagnostic agricole			
Restitution des terrains de l'Etat	CAPI	Un protocole foncier établi entre l'Etat et l'EPANI prévoit l'urbanisation de certaines parcelles.			
stratégie urbaine sur les entrées de villes	CCVT	Anticiper les projets de territoire pour - maîtriser la croissance démographique - organiser les déplacements - développer l'économie et l'emploi.			- Les projets de territoire sont-ils tous inscrits dans les enveloppes de développement (zonage Au...) des PLU en cours extension de la zone de Rochetoirin, ? extension de la ZI des Vallons T2 ? échangeur à St Didier de la Tour (parking...) ?, harmonisation du développement de St Jean/Rochetoirin et Cessieu sur ZA/ZI ?

projet	localisation	objectifs	surface agricole prélevée	surface agricole impactée par une exigence environnementale	description de l'impact
charte d'aménagement de la CCVT	CCVT	Mise en évidence des enjeux de préservation et de valorisation de l'environnement et des ressources nat.			- un premier document identifie les espaces agricoles à préserver p26 - une carte des sites naturels reconnus par un statut de protection, de gestion ou d'inventaire p30 Quelle valeur donner à ces espaces ? à venir : la carte de synthèse des enjeux environnementaux
Réflexion sur un schéma d'aménagement	CAPI	affiner les orientations du projet de SCoT, préalable à un schéma de secteur			
zone humide de la Bourbre et du Catelan 04/2011	Vallée de la Bourbre	fiche 5 expertise socio-économique des exploitations agricoles fiche 11 préservation et amélioration des couverts environnementaux et prairies fiche 14 foncier- organisation maitrise			cf carte "projets d'aménagement" écrêtement des crues, déviation D522... Etat de maturité de ces projets ?
requalification des marais de la Tour	Cessieu, St Jean de Soudan, Rochetoirin	- préservation de la qualité de l'eau - préservation de la biodiversité - la restauration hydraulique de la zone - maintenir l'agriculture et sylviculture - pédagogie diminuer l'aléa risque inondation	requalification de la STEP CCVT projet VEOLIA extension ZI	MAET 65 ha dont 174 ha en ZH	7 agriculteurs concernés par MAET Etat des lieux agricole du marais de la Tour (CA 2009) espace agricole 56 ha - de 55% en prairie (2 fauches) - + de 40 % SAU en diversification et vente directe - 4 exploitants ont plus e 10% de leur SAU dans le périmètre d'étude - 10 EA concernés dont 9 éleveurs (87 % de la SAU) gèrent en 2009 138 VL et 160 VA 150 bovins 86 ovins porcins. - 33% ont plus de 55 ans présence de parcelles stratégiques, prairies de proximité, fourrage...) Que représentent en surface les projets Véolia, STEP et , extension ZI ? - coordination entre les deux projets ?
écrêtement des crues de la Bourbre					
projet Coeur de Nature	Bourgoin Jallieu	création d'un espace d'environ 100 ha , relié, réhabilité pour la biodiversité et la protection des espèces menacées des ZH			réflexion en cours sur le type de protection et la gestion à mettre en place pour assurer la pérennité de cette espace dédié à la biodiversité (ceinture verte) + projet de maraîchage bio.
réflexion autour de la création d'un pôle maraîchage bio	CAPI	en concertation avec Terre de Lien installer un exploitant en maraîchage bio			Dans un même périmètre :Terre de lien achète 3,5 ha, Bourgoin possède 5 ha, SAFER 1,5 ha, Etat quelques ha soit au total environ 19 ha.

projet	localisation	objectifs	surface agricole prélevée	surface agricole impactée par une exigence environnementale	description de l'impact
ZAC de la Maladière	Bourgoin Jallieu	Mise en oeuvre de mesures compensatoires	conversion d'au moins 33 ha de maïsiculture en ZH (prairies et bois mare...)		expérimentation sur 5 ha (avant projet avril 2011)
diagnostic agricole de la CAPI	CAPI	proposer des orientations en matière d'agriculture pour l'élaboration d'un programme d'actions agricoles			
MAET et bande enherbée	isère	prendre en compte l'environnement dans le développement agricole		5 m de part et d'autre des cours d'eau repéré en trait plein sur carte IGN 1/25000	
Corridor Nord Sud		prise en compte des trames vertes et bleues par l'agriculture			
Reconquête de la qualité de l'eau des captages touchés par des pollutions diffuses agricoles	10 captages identifiés (cf objectifs)	- 1 captage prio grenelle : Vittoz Frene Baril et Layat à Virieu (ZAP 115 ha) - 3 captages prio SDAGE : Sermerieu (60ha SAU dans ZAP) ; St Romain à Biol ; Reytebert à Doissin (ZAP 110 ha) - 6 captages prio « Terre & Eau » : Vernay à Bourgoin Jailleu (115ha SAU dans ZAP) ; Sort à Courtenay (41ha SAU dans ZAP) ; trappes, bois drevet, lecheres au Eparres (104ha SAU dans ZAP) ; Aillat à Four + Crachier à Chezeneuve (155ha SAU dans ZAP) ; Bois du Four à Bouvesse-Quirieu (275ha SAU dans ZAP)	Aucune, ce projet n'a pas pour objectif de retirer des surfaces à l'agriculture	Environ 900ha de SAU concernés dans des Zones d'Action Prioritaires (ZAP) + Beaucoup plus dans les AAC	Démarche BAC en 3 étapes : 1- délimitation AAC + ZAP 2- DTPA = diag territorial des pression agricoles 3- propositions d'actions de changements de pratiques à l'échelle des ZAP -> possibilité de faire des propositions d'actions à l'échelle des AAC voir plus large si objectif de pérennisation s'appuyant sur les filières économiques avec systèmes bas niveau d'intrant
Concentration « bio et eau » = développement « massif » de surfaces en AB pour un impact eau	Bourbre (à préciser selon les MO potentiels)	Développer les surfaces en AB pour un objectif moyen-long terme de reconquérir la qualité des captages en s'appuyant sur des filières économiques durables, et optimiser les financements publics existants	Aucune	A définir	CRARA + Coop de France + CORABIO proposent un plan d'action d'ici fin 2011 à partir de : - recensement des actions AB existantes (localisation, types de filières...) - recensement des besoins d'accompagnement complémentaires amont/aval filières - identification du ou des MO potentiels (collectivités, coopératives, structures économiques de l'aval...)

projet	localisation	objectifs	surface agricole prélevée	surface agricole impactée par une exigence environnementale	description de l'impact
Développement de systèmes de cultures économes en intrants pour un impact captages	Bourbre (à préciser)	Développer des filières innovantes économes en intrant sur un territoire pilote de « Terre et Eau » dans l'objectif moyen-long terme de reconquérir la qualité des captages	Aucune	A définir	CA 38 dans Terre & Eau - élabore la synthèse des références existantes technico-économique systèmes bas-niveau d'intrant - fait des propositions de modifications de systèmes en s'appuyant sur un groupe d'agriculteurs référents (croisement ferme ecophyto) - accompagne l'émergence de nouvelles filières sur un territoire pilote lorsqu'il sera choisi partenaires à mobiliser en + : collectivités, coopératives, structures économiques privées
favoriser les modes de distribution en "circuit court"	CCVT ou Vals du Dauphiné ?	étude de faisabilité			Suite à une enquête terrain, des pistes d'actions ont été identifiées. 4 groupes de travail ont été mis en place, puis la démarche s'est essoufflée.
étude Conseil général "circuits courts"	G4 = Grand Lyon, CAPI	développer les circuits courts : -recenser les demandes (citoyens et restauration collectives)-évaluer les potentialités de l'agriculture, filières à conforter - évaluer les étapes pour rapprocher demande et fourniture - travailler avec les élus et CC sur la concrétisation du projet			enquête en cours prospective pour le développement des circuits courts (plateforme alimentaire...)
Aménagement durable dans le cadre du GPRA	CAPI, CCVT, Collines du Dauphiné	promouvoir une agriculture durable			développer le concept d'agro_parc ?
renaturation de la Bourbre	CCVT	travaux envisagés dans le cadre de la réalisation de la STEP			avant projet non encore défini

CAHIER n°1

Diagnostic de l'agriculture sur le territoire CAPI, CCVT

le 29 mars 2011

1/ Renouveau des exploitations

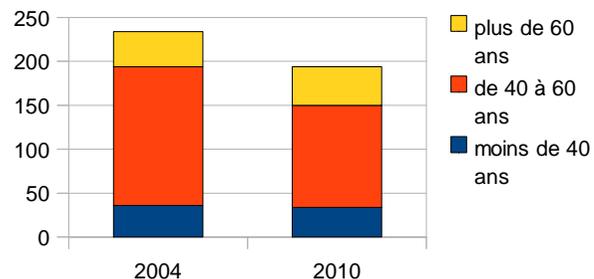
En 2010, 525 exploitants travaillaient sur le territoire d'étude, dont 60% ont leur siège sur ce territoire.

Entre 2004 et 2010, le nombre d'exploitations ayant leur siège sur le territoire est passé de 394 à 317 soit une disparition de 13 exploitations/an. Les jeunes vont plutôt s'installer sur le territoire de la CCVT où la pression foncière semble moins forte.

Sur la CAPI les exploitants individuels sont globalement plus jeunes que sur la CCVT.

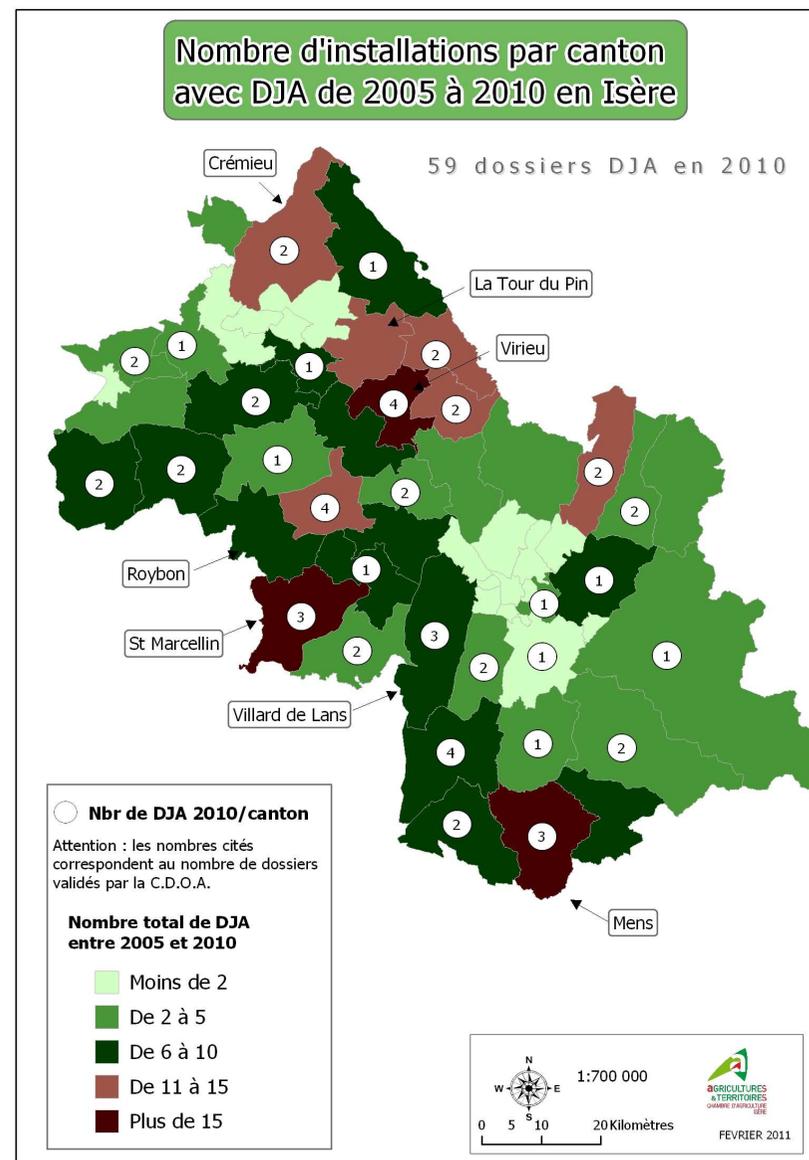
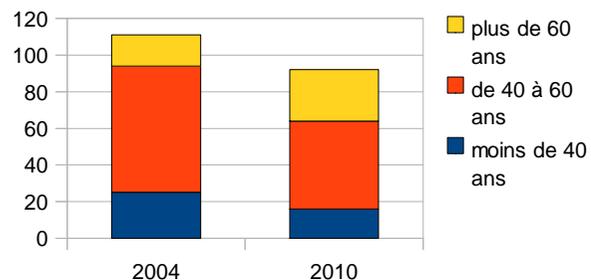
CAPI

évolution du nombre d'exploitants individuels



CCVT

évolution du nombre d'exploitants individuels



Installation

16 exploitants se sont installés sur le territoire d'étude depuis 2008.

- 6 sur la CAPI et
- 10 sur la CCVT

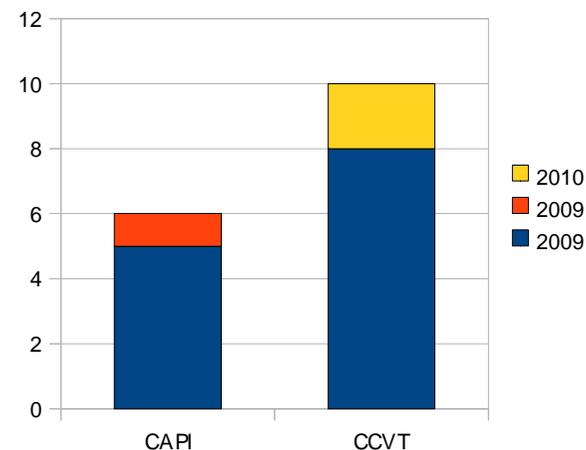
Parmi ces installations 2 ont bénéficié d'une dotation jeune agriculteur (DJA).

On note un net ralentissement des installations depuis 2009
(une installation en 2009 et deux en 2010).

Les jeunes s'installent plus facilement sur le territoire de la CCVT.

1/3 des installations se fait sur une SAU inférieure à 5 ha (la SAU moyenne d'une exploitation dans le secteur est supérieure à 40 ha)

Installation agricole

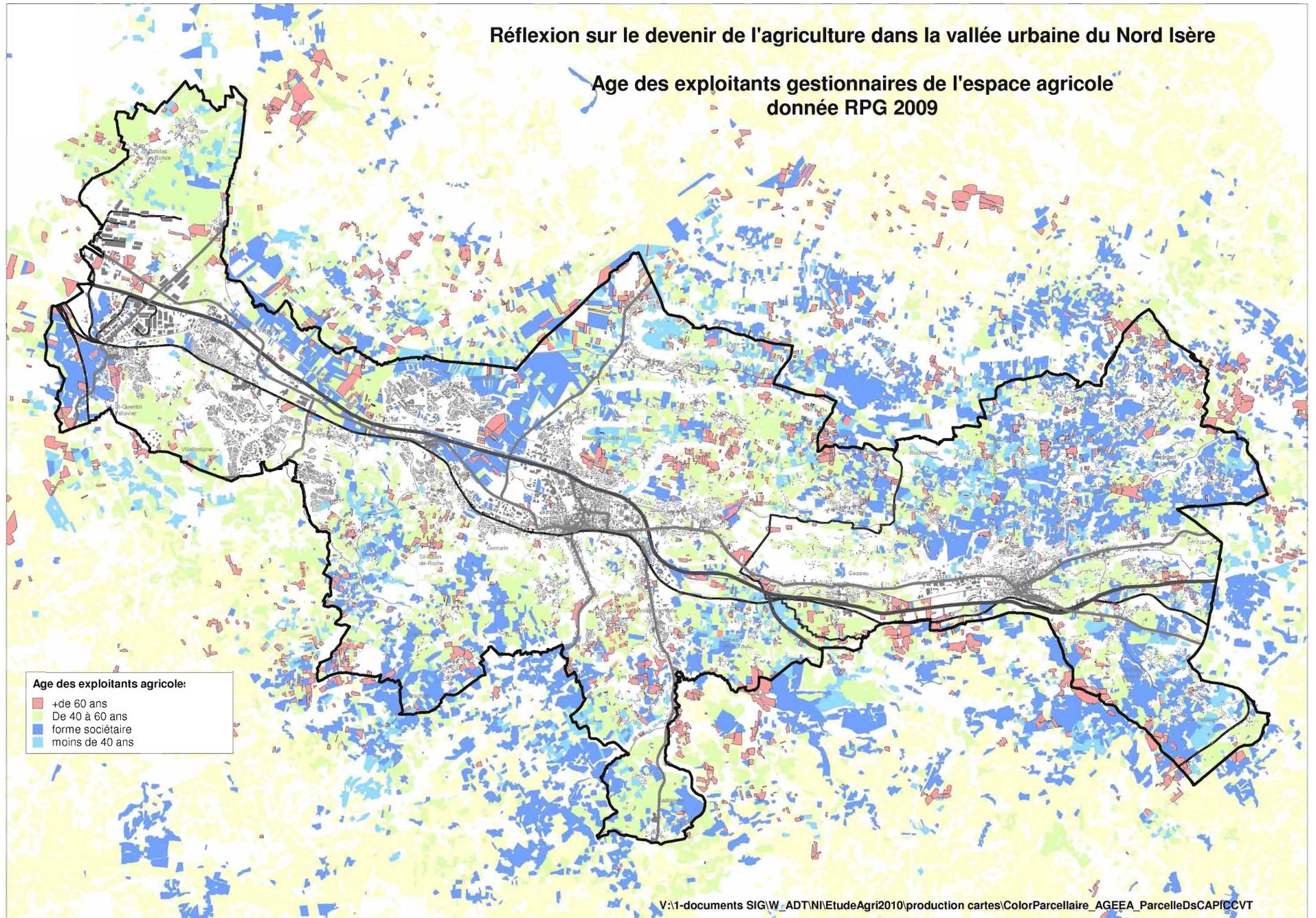


SAU	CAPI			CCVT		
	- de 5 ha	De 5 ha à 40 ha	+ de 40 ha	- de 5 ha	De 5 ha à 40 ha	+ de 40 ha
Nb d'installation depuis 2008	1	2	3	5	3	2
total	6			10		

par tranche d'age	CAPI			CCVT		
	- de 40 ans	De 40 à 50 ans	+ de 50 ans	- de 40 ans	De 40 à 50 ans	+ de 50 ans
Nb d'installation depuis 2008	5		1	8		2
total	6			10		

Réflexion sur le devenir de l'agriculture dans la vallée urbaine du Nord Isère

Age des exploitants gestionnaires de l'espace agricole donnée RPG 2009



Formes sociétaires

Le nombre de formes sociétaires représente 13 % des exploitations en 2010. Il augmente sur le territoire (de 34 à 41). Le nombre de GAEC sur la CCVT est passé de 7 en 2004 à 10 en 2010.

Les formes sociétaires entretiennent X % du territoire en 2010 les exploitations en forme sociétaire regroupent 76 associés exploitants ou non

répartition des exploitations en 2010 sur le territoire

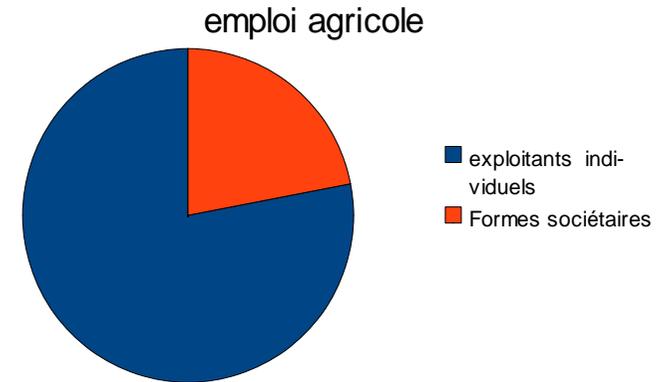
En 2010, les communes de la Verpillière et Villefontaine n'ont plus de siège d'exploitation agricole sur leur territoire.

Les sièges d'exploitations agricoles sont légèrement plus denses sur le territoire de la CCVT : *en moyenne en 2010*

- SAU exploitation CAPI 47,8 ha
- SAU exploitation CCVT 40,4 ha

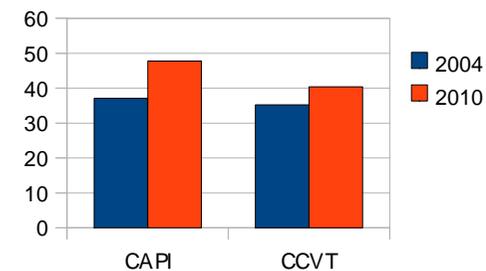
Les exploitations se sont nettement agrandies entre 2004 et 2010

- + 29 % sur la CAPI
- + 15 % sur la CCVT



évolution de la surface moyenne

des exploitations



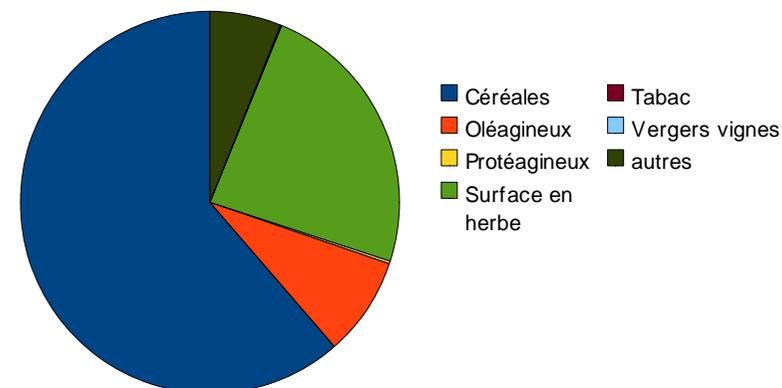
2/Utilisation de l'espace

donnée RPG 2009

en ha	Territoire CAPI	%	Territoire CCVT	%
Céréales	6026	61%	1956	42%
Oléagineux	824	8%	130	3%
Protéagineux	23	0%	2	0%
Surface en herbe	2333	24%	2480	53%
Tabac	5	0%	0	0%
Vergers vignes	7	0%	3	0%
autres	595	6%	138	3%
TOTAL	9813	100%	4709	100%

Occupation agricole du sol

CAPI 2009



Le territoire agricole de la CAPI est plus étendu que celui de la CCVT

La CAPI produit majoritairement des céréales.

La CCVT dispose de grandes surfaces en herbe réservées à la production animale, viande et lait.

La production végétale en agriculture biologique est très faible, en 2009

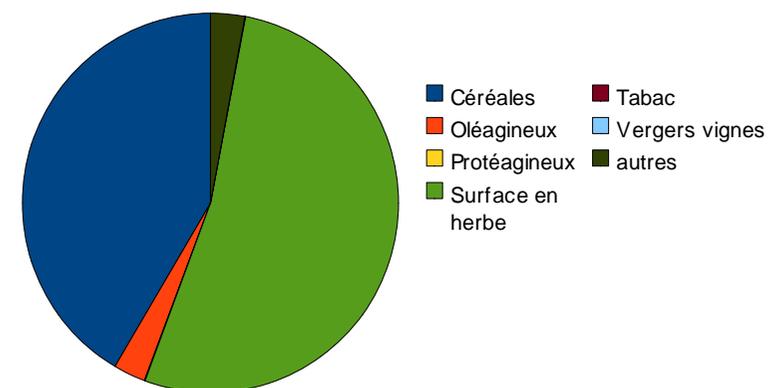
- 25 ha (0,2%) sur le territoire de la CAPI et

- 0,25 ha sur le territoire de la CCVT

en Isère la production végétale AB en 2009 est de 6 073 ha soit 2,1 % de la surface déclarée totale

occupation agricole du sol

CCVT 2009



Perte de foncier agricole entre 2004 et 2010

D'après les données du recensement parcellaire graphique de 2004 et 2010, les pertes en surface de foncier agricole du territoire s'élèvent à 934 ha soit une perte d'environ 156 ha/an de surface agricole déclarée, soit 3,4 exploitations par an.

plus précisément:

837 ha perdus sur la CAPI entre 2004 et 2010, soit 8,2 % de la SAU déclarée

98 ha perdus sur la CCVT entre 2004 et 2010, soit 2,1 % de la SAU déclarée

Quelques références

entre 2004 et 2010	CAPI	CCVT
Perte de foncier entre 2004 et 2010	140 ha/an	16 ha/an
équivalence en nb d'exploitations perdues	3 exploitations/an	0,4 exploitation/an
estimation des aides 1 pilier perdues	46 000 euros/an	5 600 euros/an
Coût du foncier agricole (OFPI 2008)	0,58 euro/m ²	0,39 euro/m ²
prix moyen des terrains non bâtis destinés aux loisirs (OFPI 2008)	1,9 euros/m ²	0,9 euro/m ²

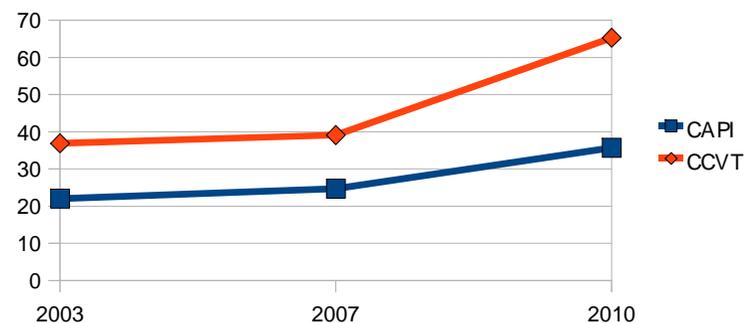
3/ production animale

Evolution de nombre de bovin entre 2003 et 2010

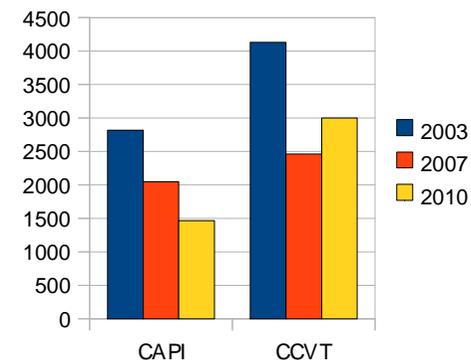
	UGB bovin en 2003	<i>nb d'exploitation ayant des UGB en 2003</i>	<i>nb UGB/exploitation</i>	UGB bovin en 2007	<i>nb d'exploitation ayant des UGB en 2007</i>	<i>nb UGB/exploitation</i>	UGB bovin en 2010	<i>nb d'exploitation ayant des UGB en 2010</i>	<i>nb UGB/exploitation</i>
CAPI	2817	128	22,01	2047	83	24,66	1464	41	35,71
CCVT	4129	112	36,87	2463	63	39,1	3001	46	65,24
total	6946	240	28,94	4510	146	30,89	4465	87	51,32

Les exploitation ayant un cheptel bovin disparaissent moins vite sur la CCVT.
L'élevage bovin se conforte sur le territoire de la CCVT. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est passé de 37 à 65 entre 2003 et 2010.

evolution du profil des exploitations ayant du cheptel



Evolution du cheptel bovin



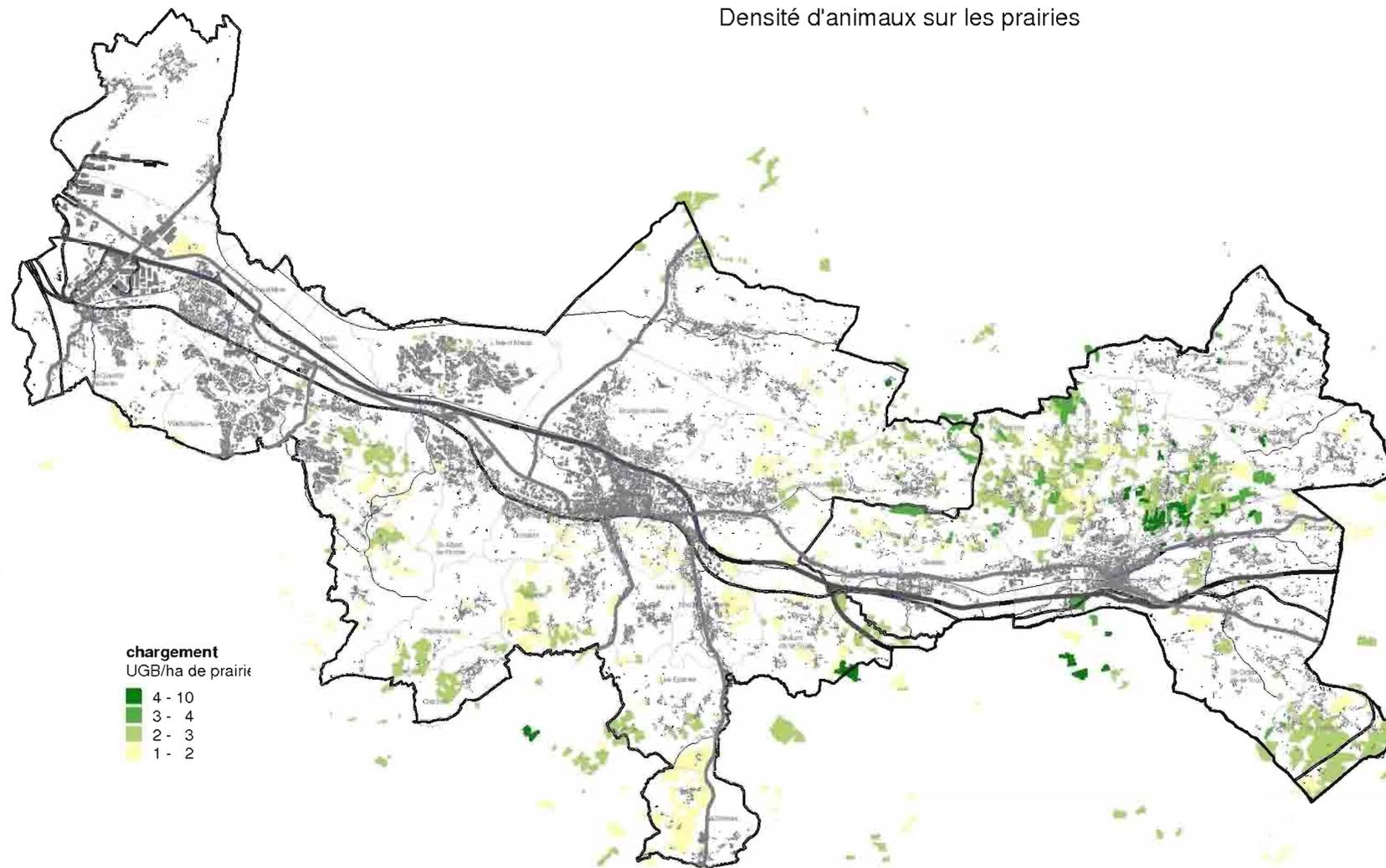
Elevage Ovin et Caprin en 2010

Il y a très peu de caprin sur le territoire (52 sur CCVT)

les ovins sont plus présents

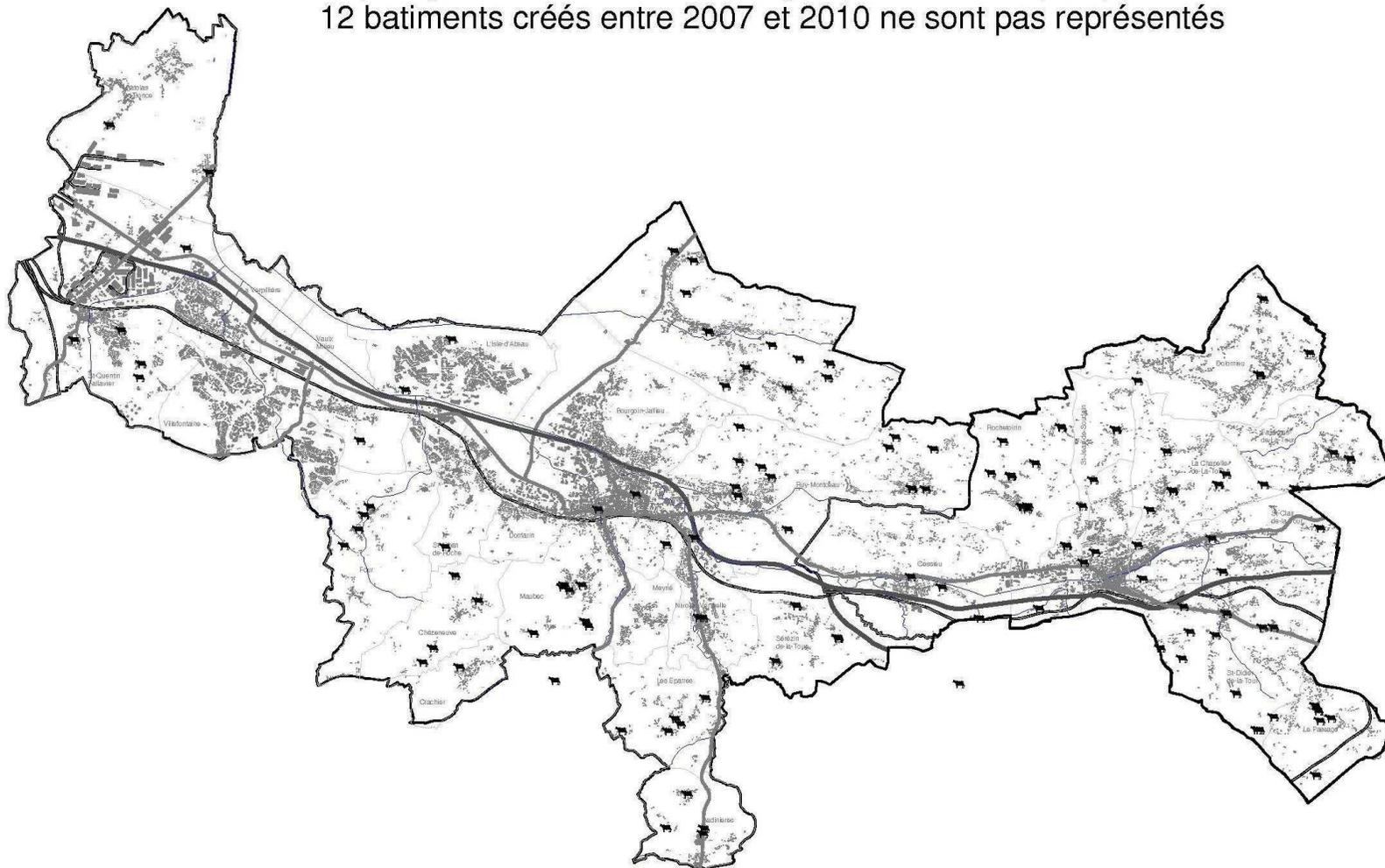
- 182 sur CCVT
- 200 sur CAPI

Densité d'animaux sur les prairies



Présence de l'élevage et proximité de l'habitat

Repérage des batiments d'élevages (bovin ovin caprin) présents en 2010
12 batiments créés entre 2007 et 2010 ne sont pas représentés



On note 156 éleveurs référencés par le GDS sur le territoire en 2010
12 d'entre eux ont été créés entre 2007 et 2010

Lien avec la montagne

3 éleveurs envoient une partie de leur cheptel dans les alpages.

25 UGB provenant d'un élevage de la CCVT vont dans l'alpage du GP Gresse Bas Dauphiné

40 + 74 = 114 UGB provenant d'un élevage de la CCVT vont dans l'alpage du Senepi

11 UGB provenant d'un élevage de la CAPI vont dans l'alpage du GP Huez

détail des aides PAC, premier pilier

en euros, en 2010	CAPI	CCVT
Aides végétales hors aides couplées	3 097 000	1 407 000
Aides animales	118 000	185 000
total	3 215 000	1 592 000

Il s'agit du montant des aides perçues par les exploitants ayant leurs sièges sur le territoire
Ces aides sont complétées par le deuxième pilier de la PAC. (à venir)

5/ Organisation de la filière lait

Production de lait sur le territoire

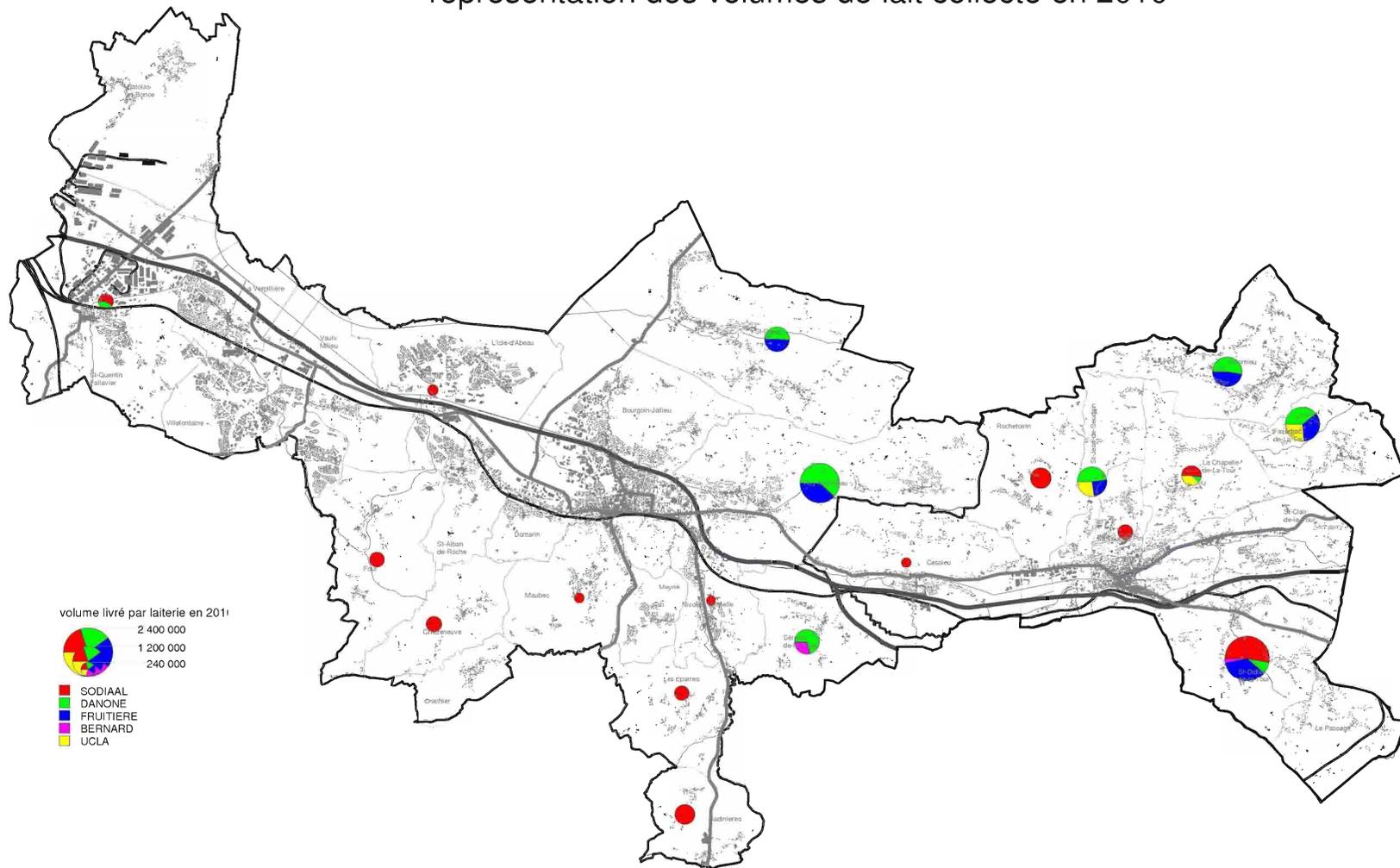
<i>volume en litre</i>	2000	2010	<i>évolution</i>
nombre d'exploitants	99	52	-47%
volume produit/an	12 917 700	13 214 000	2%
volume moyen produit par exploitant	130 482	254 115	95%
Dont volume en vente directe	340 000	350 000	3%

195 086 000 litres de lait ont été produits en Isère en 2010.

Le territoire contribue à environ **7%** de la production départementale de lait.

5 laiteries viennent collecter le lait sur ce territoire, SODIAAL, DANONE, FRUITIERE, BERNARD, et UCLA

représentation des volumes de lait collecté en 2010



Investissements agricoles chez les producteurs de lait modernisation des bâtiments d'élevage et maîtrise des pollutions d'origine agricole

